

# 1

## **Les sociétés du Bas-Sassandra face à la colonisation européenne**

### **D'une relative prospérité à la déstructuration des lignages autochtones (1890-1960)<sup>1</sup>**

Éric LÉONARD

Le développement de l'économie de plantation dans le Bas-Sassandra à partir de 1960 a répondu à une conjonction de facteurs politiques, institutionnels et macroéconomiques qui doivent être analysés en référence au processus de construction de l'État-Nation ivoirien et à son insertion dans l'espace économique et géopolitique mondial (voir Chauveau et Dozon, 1985 ; Chauveau et Léonard, 1996 ; Losch, 1997). Ce développement a également été influencé par des facteurs d'ordre interne, relatifs à la structure du peuplement et à l'organisation des sociétés autochtones qui occupaient cet espace, produits d'un processus de déstructuration et de recomposition entamé avec la colonisation européenne. Les soixante années qui séparent la prise de possession effective de l'arrière-pays de Sassandra par l'administration française de l'indépendance du territoire de Côte d'Ivoire ont en effet signifié la dépossession, du fait de l'ouverture des systèmes d'échange qui avaient modelé l'organisation socioéconomique et à travers différents procédés juridiques, de l'ensemble des moyens de production et d'accumulation qui fondaient la cohésion et la reproduction sociale des lignages autochtones : en premier lieu le capital circulant, directement associé au contrôle des circuits d'échange, mais également, et de façon contingente, la force de travail domestique et extra-domestique (captifs et travailleurs salariés), ainsi que les ressources naturelles (réserves ligneuses et foncier) du patrimoine lignager.

---

1. Les thèses présentées dans ce chapitre et les suivants sont largement redevables des échanges passionnants que j'ai pu avoir avec Marc Oswald.

Nous verrons que les rapports sociaux, établis au niveau du groupe domestique élargi comme à l'échelle de la sphère d'alliance matrimoniale, reposaient largement sur l'instauration d'une dette, symbolique et matérielle, qui fondait les dynamiques d'accumulation différentielle et de construction du pouvoir politique. La création de cette dette répondait au détournement, au bénéfice de l'une des parties impliquées dans les diverses formes d'« échange réciproque » (Sahlins, 1972) opérant au sein des sphères domestique et matrimoniale (aînés vs cadets, lignage récepteur d'épouses vs lignage bailleur de ces épouses), des obligations associées à ces formes d'échange. Les stratégies des divers acteurs sociaux visaient la maximisation des obligations de l'autre partie et la minimisation des siennes propres. Nous verrons qu'au cours des décennies qui précéderent la colonisation française, les flux de produits et de biens manufacturés liés au commerce de traite avaient permis, sous couvert de l'échange réciproque, des phénomènes d'accumulation importante au profit de certains individus et auraient même pu être en passe d'impulser une évolution des structures politiques dans le sens de la constitution de pouvoirs élargis, à l'échelle du village ou de confédérations de villages.

La colonisation, en brisant les structures de l'échange marchand et en orientant les flux qui lui étaient associés vers d'autres acteurs, extérieurs aux sociétés autochtones, a transformé les termes des rapports de réciprocité au sein des sphères domestique et matrimoniale et inversé le sens de la dette. Le résultat en fut un processus généralisé de déstructuration sociale et de décapitalisation des lignages qui a préparé le développement accéléré des fronts pionniers à partir de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Ce chapitre s'attache au suivi de ce long processus, en référence à l'organisation sociale, économique et politique des populations du Bas-Sassandra au moment de la création du poste administratif de Sassandra, en 1893.

### **L'organisation sociale et spatiale du Bas-Sassandra à l'époque précoloniale : commerce de traite et construction de marchés captifs**

Les premières prises de contact des colonisateurs avec les populations du Bas-Sassandra ont mis en évidence une structure du peuplement hétérogène et un contraste marqué entre, d'une part, la frange côtière et ce qui deviendra plus tard le « pays bété », qui étaient densément peuplés, et, d'autre part, un espace intermédiaire, qui s'étendait depuis les limites du territoire occupé par les tribus neyo (embouchure et cours inférieur du Sassandra) jusqu'à la latitude de Soubré et se caractérisait par un semis

linéaire et lâche des implantations humaines au long de quelques grands axes de communication (les principales voies navigables et de rares pistes forestières)<sup>2</sup>. Cette différenciation spatiale quant à la densité et la structure du peuplement, s'avérait avoir une traduction agronomique, les cultures de tubercules (manioc sur la côte, taro en pays bété) prédominant dans les zones denses, alors que l'espace de transition apparaissait plus nettement spécialisé dans la production rizicole. L'un des efforts de l'administration coloniale devait d'ailleurs porter sur la diffusion de la riziculture dans les zones où elle était peu pratiquée, le pays bété en particulier, afin d'y faciliter les opérations de collecte et de stockage des produits de l'impôt. Ce que les rapports administratifs mettent peu en évidence, c'est que cette différenciation des systèmes de culture renvoyait, au moins dans l'hinterland, à la position des populations concernées dans les circuits d'échanges liés au commerce atlantique ou soudanien précolonial et aux conditions d'accès à l'outillage qui en découlaient. Ils soulignaient en revanche le rôle structurant de ce commerce dans l'organisation sociale et politique. Les colonisateurs se sont ensuite largement basés sur cette différenciation spatiale pour identifier et classer les populations de la région : le découpage du continuum linguistique et culturel du Bas-Sassandra en « territoires ethniques », pour arbitraire qu'il puisse parfois paraître, s'est rigoureusement superposé aux aires de spécialisation agro-économique et de densité différentielle du peuplement qui existaient à l'époque précoloniale.

*La structure du peuplement : contrôle des voies d'échange et monopoles de courtage*

Les travaux relatifs à la mise en place du peuplement autochtone dans l'« aire culturelle krou » font état d'origines variées, qui embrassent l'ensemble de l'espace s'étendant de la forêt libérienne aux marches de l'aire linguistique akan<sup>3</sup>. Au-delà de cette hétérogénéité, tous mettent en évidence le fort tropisme exercé par la côte du Golfe de Guinée et les principaux cours d'eau dans l'établissement de ces populations, ainsi que les nombreux conflits qui ont émaillé leurs tentatives de positionnement ou de maintien sur ces sites. De fait, le peuplement précolonial du Bas-

---

2. Voir à ce propos la carte dressée par H. Pobeguïn en 1898, reproduite par A. Schwartz (1993 : 29).

3. Je ne ferai pas référence au processus de peuplement initial de cette région par les populations qui se réclament autochtones, celui-ci ayant été amplement analysé par d'autres auteurs (voir Dozon, 1985 ; Gokou, 1977 ; Gronner, 1982 ; Massing, 1980 ; Schwartz, 1993) et n'ayant qu'une importance secondaire au regard du propos de ce chapitre.

Sassandra, tel qu'il fut décrit par les premiers représentants de l'administration française (Pobéguin, 1898 ; Thomann, 1906), semble avoir été modelé par une logique d'implantation sur les principaux axes d'échange avec la côte et par les possibilités d'accumulation (en biens et en dépendants sociaux) découlant de ce positionnement.

Bien que la côte entre le Cap des Palmes et le Cap Lahou n'ait pas représenté une zone d'échanges très active au cours de la période d'apogée de la traite négrière ni durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (Schwartz, 1993 ; Massing, 1980)<sup>4</sup>, les premiers observateurs européens (d'Ollone, 1901 ; Thomann, 1906) ont fait état avec insistance de l'importance des échanges commerciaux liés à la traite atlantique dans la vie quotidienne et l'organisation socio-économique des populations de l'hinterland de cette côte un demi-siècle plus tard. Lors de leur tentative pour rejoindre les savanes guinéennes à partir du littoral krou, les membres de la mission Hostain-d'Ollone, découvrant les populations de l'interfluve Sassandra-Cavally, s'étonnaient « qu'avec un tel goût pour l'isolement et une pareille aversion de l'étranger, ces gens sont passionnés pour le commerce et en font leur occupation constante » (d'Ollone, 1901 : 85). La sphère d'échanges commerciaux et la sphère des relations sociales avaient alors atteint un tel degré de compénétration que la même unité de compte, le round<sup>5</sup>, était employée comme référent dans les tran-

---

4. Massing (*ibid.* : 76-77) précise que sur un échantillon de 50 navires négriers hollandais s'étant approvisionnés sur le littoral situé à l'ouest de la Côte de l'Or entre 1741 et 1792, 5 % à peine des esclaves embarqués (454 personnes) provenaient de la côte située entre les rivières Cavally et Sassandra, contre 54,5 % (4961 personnes) achetés au Cap Lahou. Schwartz (*op. cit.* : 152) fait état de 19 navires négriers français seulement ayant eu pour objectif le littoral krou de Côte d'Ivoire entre 1707 et 1793, soit moins d'un bateau tous les quatre ans. Ce faible intérêt aurait été lié aux prix élevés, régulièrement dénoncés par les négriers européens, exigés par les traitants d'esclaves sur cette portion de la côte.

5. Le round, employé comme unité d'échange par les négriers hollandais et anglais à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, était composé d'un assortiment de biens manufacturés comprenant des pièces de tissus de différentes qualités, des fusils, de la poudre à canon et des pierres à feu, des barres de fer, des récipients métalliques, du tabac et de l'alcool, dans des proportions et en quantité qui ont varié dans le temps et l'espace de traite. Vers 1819, sur la côte des Krou, un round équivalait approximativement à un fusil et un baril de poudre, une pierre à feu, un grand pagne (type *blue baft*) ou deux petites pièces d'étoffe (*romal* ou *nicanee*) et une demi-brassée de fer ou leur équivalent en ustensiles métalliques (marmites, pots de fer) (d'après Massing, 1980 : 79).

Un indice supplémentaire du degré d'insertion des populations de l'hinterland dans les circuits du commerce de traite est fourni par la fréquence des expressions d'origine anglaises dans le langage quotidien des groupes bakwé de l'intérieur (tribu Touagui) pour des termes aussi spécifiques que « marché » (*macate*), « argent » (*moni*), (fil de) « fer » (*waya*), « poudre » (à fusil) (*pó*), « verre » (*glassi*), « bleu » (*blù*, couleur des pièces de tissu « blue baft »), les couverts de table (*foké*, de « *fork* ») ou... « prison » (*guiè*) (communication personnelle de K. T. Leidenfrost).

sactions marchandes et les échanges matrimoniaux (Massing, *op. cit.* : 81). Faisant ce constat, le capitaine d'Ollone comptabilisa d'ailleurs les femmes et les bovins (dont la seule fonction apparente était de constituer une composante centrale de la compensation matrimoniale) parmi les articles de base du commerce entre les villages<sup>6</sup>.

Lorsque l'administration française prit officiellement possession du littoral krou, les échanges marchands y connaissaient une intensité sans commune mesure avec l'image qu'en donnaient les statistiques de la traite négrière un siècle auparavant. Un chapelet de factoreries, la plupart filiales de maisons de commerce anglaises ou libériennes, s'égrenait le long de la côte (figures 1 et 2) : King à Sassandra, Drewin et Niéga ; Woodin à Sassandra, Drewin, Roc-Béréby et Tabou ; Lucas et Rider Son, implantées toutes deux à Sassandra et Drewin ; Harding à Drewin ; Julio à Tabou et San Pedro ; Verdier à Béréby et à l'embouchure du Cavally ; des comptoirs existaient par ailleurs à Trépoint (Kadrokpa), Dagbégo et Victory (Monogaga)<sup>7</sup>. Les dérivés du palmier, huile et amandes palmistes, constituaient alors la base des échanges au niveau de ces factoreries, bien devant les produits d'extraction (ivoire, petites quantités d'or, poivre, peaux, bois de teinture – camwood) ; les populations côtières les y échangeaient contre des produits manufacturés. Parmi ceux-ci, au côté des biens de consommation et de prestige (tissus imprimés, récipients métalliques, alcool, tabac, manilles, pacotilles), des biens intermédiaires ou de production occupaient une place prépondérante : fusils et poudre à canon, lingots de fer, outils en acier (machettes et haches).

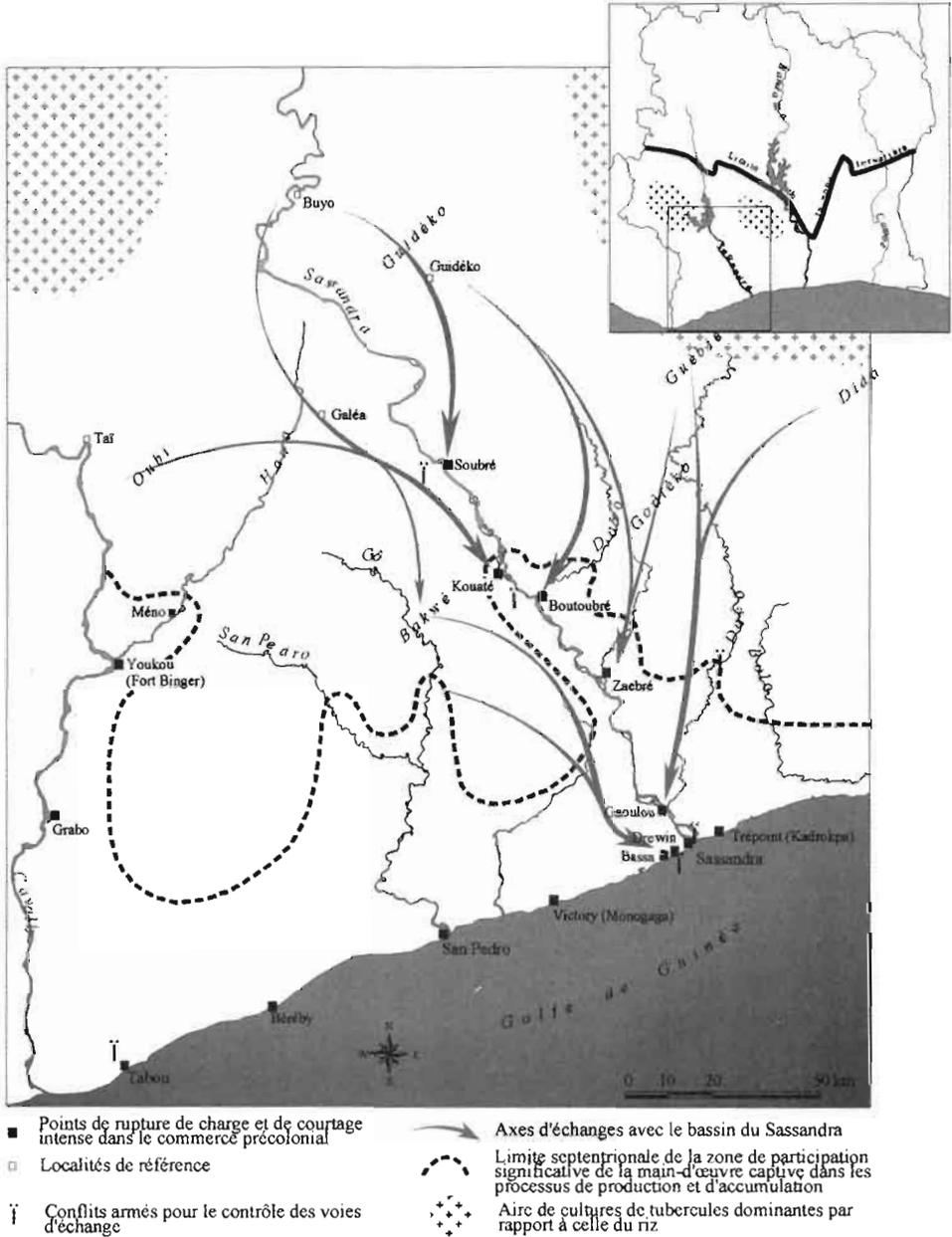
Si les armes à feu ne furent incorporées au commerce de traite qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'initiative des négriers britanniques, pour devenir le bien le plus demandé par les populations natives, le fer était mentionné dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle comme constituant l'un des principaux biens d'échange avec ces dernières (Ruyter, 1619, cité par Massing, *cit.* : 72)<sup>8</sup> ; plus à l'Est, à l'embouchure des « rivières de l'huile » du delta du Niger, les lingots de fer constituèrent au long du XIX<sup>e</sup> siècle le principal moyen de paiement des produits du palmier provenant de l'hinterland igbo (Oriji, 1983 : 325). Bien que l'importance du fer et de l'acier dans les échanges des sociétés de l'Ouest ivoirien avec la côte ait souvent été sous-estimée au regard du rôle central qu'ils occupaient dans leurs rela-

6. « Le commerce roule sur quatre articles principaux : les femmes, les fusils, les bœufs et les captifs [...] » (d'Ollone, *op. cit.* : 85).

7. Pobéguin (1898), cité par Schwartz (1993 : 204) ; Thomann (ANCI : 1RR36, 1896).

8. « Ils apportent aux vaisseaux [...] en échange d'eau de vie, de couteaux, de serpes, de haches et pagnes qu'on leur porte » (Frère Godefroy Loyer, 1702, cité par Schwartz, 1993 : 141 ; les mots en italiques le sont de mon fait).

Figure 1. La situation du Bas-Sassandra dans les courants d'échange de l'époque précoloniale



Sources : d'Olone (1901), Thomann (1901), Pobéguin (1898), Schwartz (1993), ANCI, entretiens personnelles

Édition cartographique Éric Léopard

tions avec les régions soudaniennes (voir, entre autres, Chauveau, 1984 et Meillassoux, 1963 et 1964), ces deux produits ont sans doute représenté l'un des enjeux principaux de la traite atlantique et constituaient une composante systématique du round. Nous verrons que l'accès au fer importé en général et aux outils à lame d'acier en particulier a constitué le principal facteur de différenciation des systèmes de production agricole dans l'aire culturelle krou jusqu'à la colonisation. Les manilles en revanche, si elles étaient employées dans les transactions matrimoniales dans l'ensemble de cette aire, ne semblent avoir été utilisées comme unité de compte et monnaie que dans les zones d'échange les plus actives : en pays neyo et kodia ; d'Ollone (1901) ne les mentionne pas dans ses notes sur le commerce dans le bassin moyen du Cavally, et les documents d'archives et les témoignages oraux recueillis en font une composante relativement secondaire des échanges à faible distance des principales voies fluviales.

La traite des produits du palmier représentait l'apanage quasi-exclusif des tribus neyo qui contrôlaient le littoral et le cours inférieur du Sassandra. En raison des contraintes de portage et de leur faible valeur pondérale au regard du prix des biens importés, l'huile et les amandes palmistes n'étaient en effet objets de commerce que sur une bande d'une quinzaine de kilomètres en retrait de la côte ou en bordure des principaux fleuves, là où les facilités d'évacuation par pirogue et de circulation à travers les territoires des tribus situées en aval (cas des villages kodia du Sassandra) permettaient d'en limiter les coûts de mise en marché (voir la figure 2)<sup>9</sup>. Pour les mêmes raisons, et bien qu'ils ont fait l'objet de ventes régulières aux Noyo et, par l'intermédiaire de ceux-ci, aux navires européens, de la part des villages kodia et godié proches de la côte, les produits vivriers, le riz en particulier<sup>10</sup>, ne semblent pas davantage avoir représenté des volumes importants jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Au-delà de la frange côtière, les produits du palmier étaient remplacés par les captifs en tant que principaux biens d'échange pour accéder aux produits d'origine européenne. Par ailleurs, parallèlement au commerce de traite, l'échange matrimonial constituait un moyen communément employé pour se procurer des biens manufacturés à travers la compensation fournie par le lignage récepteur de l'épouse.

---

9. Mises à part les rives du Sassandra, où Thomann (1906) mentionne la présence de plantations jusqu'à la hauteur de Boutoubré, les palmeraies ne s'étendaient pas au-delà du village de Pauli-Brousse (entrevue avec Niékpato Kokougnon, Pauli-Brousse, mai 1993).

10. Le commerce précolonial de riz a été documenté dans les enquêtes pour les villages godié de Sago, Kokolopozo et Dakpadou ou kodia de Gréguibré et Zaébré.

Les captifs provenaient dans leur grande majorité des pays bété et guere, localisés à plus d'une centaine de kilomètres de la côte<sup>11</sup>. Après la prohibition de la traite négrière, le développement de la demande européenne en huile de palme convertit les esclaves de marchandise en moyen de production et de reproduction des lignages implantés sur le littoral (Augé, 1975 : 472-475). Le développement de la palmeraie dans l'ensemble des pays neyo et kodia à partir des années 1840, son entretien et sa récolte, ainsi que la préparation et la manutention de l'huile (conditionnement en fûts, transport) ont largement reposé sur le travail servile. Le premier administrateur colonial du littoral neyo, G. Thomann, a fait état de la fréquence des campements d'esclaves disséminés dans la palmeraie, à l'écart des villages autochtones (ANCI : 1EE 1666, 1901). Il distinguait ces esclaves « de brousse », « d'origine bété ou bakwé », des captifs de case, provenant du paiement d'une dette ou de la mise en gage de jeunes hommes par des lignages godié ou kodia situés dans la sphère d'alliance matrimoniale, dans le cadre de créances liées au commerce de traite (Thomann, 1906 : 564). À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les palmeraies s'étendaient ainsi sur plusieurs milliers d'hectares dans les pays neyo et kodia, où elles formaient des plantations compactes autour des villages et en bordure des voies d'évacuation<sup>12</sup>.

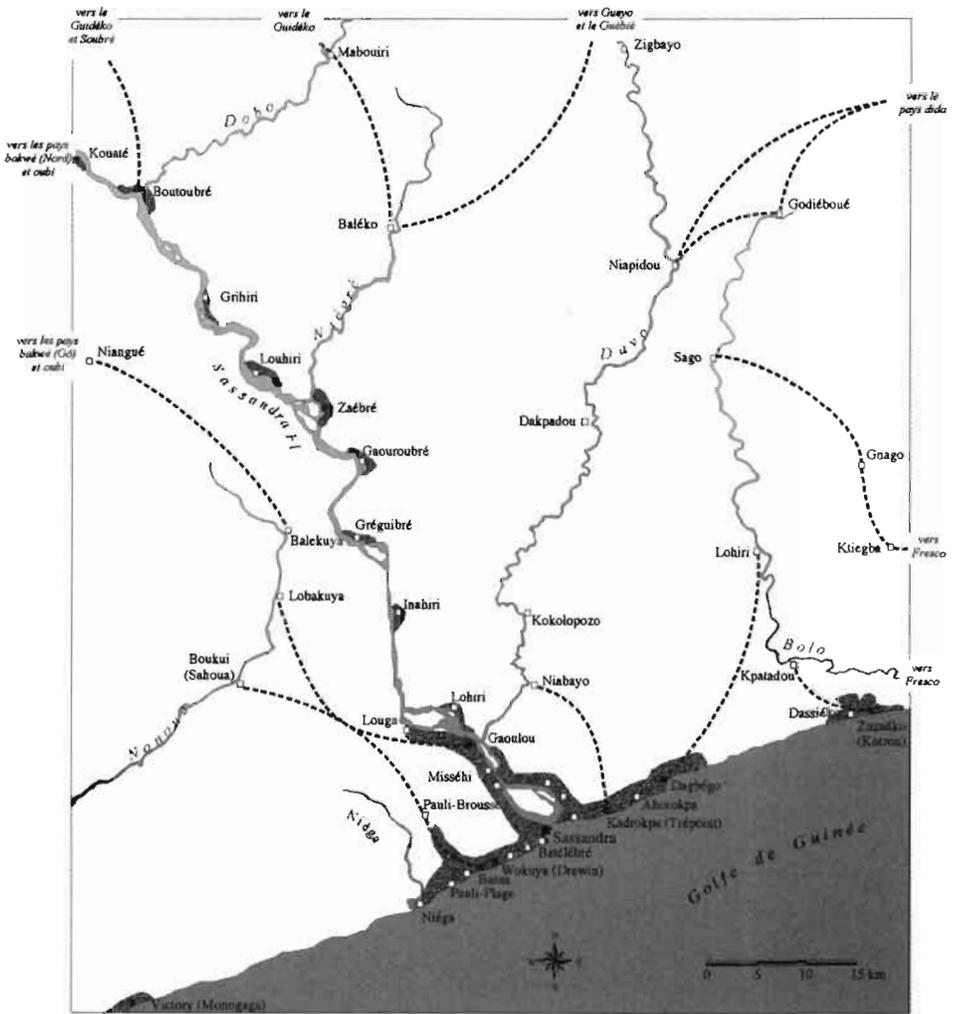
Les principaux axes d'acheminement des esclaves vers la côte et de remontée du sel et des biens manufacturés vers l'hinterland forestier reliaient le cours inférieur du Sassandra aux pays bété, guere et, dans une moindre mesure, dida. Trois principales routes peuvent ainsi être distinguées (voir les figures 1 et 2) : celle qui, provenant du bassin moyen du Cavally, traversait les pays obi et bakwé pour rejoindre la rive droite du Sassandra, soit au niveau du village kodia de Kouaté soit, plus au sud, jusqu'aux villages neyo de la tribu Bokra (Gaoulou, Sassandra), ou directement jusqu'au littoral contrôlé par la tribu neyo Kebe (villages de Niéga, Bassa et Drewin) ; celle qui descendait des régions « bété » du Guébié et du Guidéko en empruntant des sentiers terrestres ou certains

---

11. À l'issue de sa première exploration du cours inférieur du Sassandra en 1891, Arago (cité par Gokou, 1977 : 142) mentionne la présence de captifs bambara en pays neyo, à Misséhi et Sassandra. Quelques années plus tard, Hostain et d'Ollone font un constat similaire lors de leur remontée du Cavally. Il semble cependant qu'il se soit agit de situations conjoncturelles, liées à l'intensification du commerce de la kola avec la frange septentrionale du pays bété à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et aux besoins de financement des pouvoirs soudaniens confrontés aux guerres samoryennes.

12. Thomann (1906 : 541) précise à ce sujet : « Les graines étaient, aux débuts de la colonie, le seul produit végétal exploité [...] On trouve [le palmier] en quantités considérables dans tout le cercle [de Sassandra] et principalement sur la côte où, à lui seul, il forme de véritables forêts ». D'Ollone (*op. cit.* : 16) fait la même observation au long du littoral entre Fresco et San Pedro.

Figure 2. Structure du peuplement et des voies d'échange dans le Bas-Sassandra à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle



- Principaux villages (situation approximative)
- Zones à forte densité de palmeraies
- Principales places commerciales
- Principales voies fluviales de circulation et d'échanges
- Principales routes terrestres

Sources : P. Ollone (1901), Thomaan (1901), Pélégian (1899), Schwartz (1993), ANCI, entretiens personnelles.

Édition cartographique : Eric Léonard

affluents du Sassandra (Zozorro, Dobo, Niégré) pour aboutir aux tribus kodia implantées sur la rive gauche du fleuve (Boutoubré, Zaébré) et, au-delà, conduire aux villages bokra ; celle enfin qui provenait du Guébié et du pays dida et rejoignait les villages godié installés sur la Davo (Niapidou, Dakpadou), pour aboutir à Gaoulou ou au littoral situé à l'est de l'embouchure du Sassandra (villages de Dagbégo, Ahorokpa et Trépoint). Sur ces routes, certaines places se distinguaient par leur fonction de points de rupture de charge entre les voies terrestres ou fluviales de second ordre et l'artère principale que constituait le Sassandra : à Soubré, Kouaté, Boutoubré, Zaébré ou Gaoulou, des entrepôts auraient existé où étaient stockés les captifs dans l'attente de leur acheminement vers la côte (Gokou, 1977). À Kouaté et Boutoubré, les lignages issus d'esclaves font encore l'objet d'une stigmatisation sociale qui témoigne de l'importance numérique des captifs dans ces villages au moment de la colonisation.

En dehors de quelques espaces, où opéraient des systèmes d'alliance préfigurant la conformation d'ensembles sociopolitiques plus larges, comme sur les portions du Sassandra contrôlées par les villages kodia ou neyo Bokra, ou à l'échelle de la « confédération tabétouo » qu'identifie d'Ollone dans l'arrière-pays de Tabou et de Grand-Béréby, la circulation sur ces routes demeurait circonscrite aux frontières définies par la sphère d'échange matrimonial propre à chaque lignage, c'est à dire, dans la majorité des cas, aux portes des villages immédiatement voisins<sup>13</sup> : « On autorise un étranger à venir, pour des affaires importantes, séjourner quelques temps au village, mais non à le traverser pour aller plus loin [...] En conséquence les gens d'une tribu connaissent un peu leurs voisins immédiats, mais rien qu'eux, et ignorent presque tout des peuples situés au-delà » (d'Ollone, 1901 : 85). Le commerce s'effectuait à travers une chaîne d'opérateurs, chefs de lignage ou de segment de lignage, qui centralisaient les décisions relatives aux échanges et qui opéraient comme autant de courtiers vis à vis des villages situés en amont ou en aval de la sphère d'alliance de leur interlocuteur. La traversée du territoire d'un village sans le consentement d'un lignage allié était sanctionnée par la guerre ou par l'asservissement du contrevenant.

La segmentation des espaces d'échange et le cloisonnement des marchés locaux permettaient à chaque courtier une prise maximale de profit à

---

13. Même lorsque l'élargissement des systèmes d'alliance entre les villages permettait l'ébauche d'espaces de libre circulation, celle-ci était fréquemment remise en question par les conflits éclatant régulièrement entre ces villages, comme l'attestent les guerres ayant opposé les villages kodia de Kouaté et Boutoubré pour le contrôle du commerce avec Soubré et le Guidéko (Thomann, 1906 : 588), ou celle ayant secoué la « confédération tabétouo » avant le passage de la mission Hostain-d'Ollone (d'Ollone, *op. cit.* : 88).

chaque transaction effectuée avec un interlocuteur résidant en amont des voies d'échanges : les plus-values réalisées atteignaient couramment 50 à 100 %, les termes de l'échange entre esclaves et produits d'origine européenne souffrant une appréciation supérieure à 1000 % entre le pays bété et la côte<sup>14</sup>. On conçoit qu'une telle organisation n'ait pu servir de support au commerce à longue distance de produits dont la valeur pondérale était faible au regard des contraintes de portage et des coûts de transaction imposés à chaque cycle de réalisation, comme les produits vivriers, ceux du palmier ou la noix de cola.

Les fonctions de courtage ne pouvaient être exercées que dans le cadre des réseaux d'alliance matrimoniale, par les personnes organisant ces alliances : l'échange commercial reposait sur des relations personnalisées entre chefs de lignage ou de segments de lignage. La mise en œuvre de la politique économique du lignage passait ainsi par celle de sa politique matrimoniale. Les stratégies développées par les chefs de famille visaient, d'une part, la réalisation d'alliances diversifiées avec des groupements résidant plus au sud (bailleurs de biens manufacturés et acquéreurs d'esclaves) et positionnés sur le plus grand nombre possible de voies d'échanges, et d'autre part, la construction de marchés captifs, régis par des monopoles de courtage, auprès de lignages situés plus au nord (vendant des esclaves et achetant des biens manufacturés) : les épouses étaient acquises auprès de villages situés en amont des voies d'échange, alors que les filles et les sœurs étaient mariées dans des villages implantés en aval de celles-ci, le plus près possible des points de rupture de charge situés sur le Sassandra, voire en pays neyo lui-même. E. Terray (1969 : 185-89) note la mise en œuvre de stratégies similaires dans son étude sur les Dida. La valeur de la compensation matrimoniale, exprimée par la quantité de biens manufacturés entrant dans sa composition, suivait par ailleurs une appréciation régulière à mesure que l'on s'approchait de la côte, même si cette appréciation semble avoir été moindre que celle observée dans la sphère d'échanges marchands, pour les captifs en particulier<sup>15</sup>.

---

14. En confrontant les données éparses disponibles (Noire, 1914 ; Oswald, 1998 : 54) et avec toutes les réserves devant accompagner ce type de rapprochement, on arrive à un facteur multiplicateur d'ordre 5 dans les termes de l'échange entre le centre (Guibéroua) et la frange méridionale du pays bété (cours supérieur de la Davo), pourtant distants de moins de 100 km.

15. Cette moindre appréciation peut être liée à la présence systématique dans la dot de bétail, bovins et, plus rarement, ovins, qui contribuaient à en stabiliser le niveau. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'écart de valeur de la compensation matrimoniale en pays neyo et en pays bété atteignait à peine un facteur 4 (220 à 280 francs chez les Noyo contre 70 F environ dans l'espace bété : Thomann, 1906 ; Noire, 1914). On notera par ailleurs, pour étayer la relation entre politique matrimoniale, niveau de la dot, et politique commerciale, que le niveau de la compensation payée par les Noyo pour des femmes godié ou kodia provenant

On voit donc que l'espace d'échange commercial était rigoureusement circonscrit à la sphère d'échange matrimonial. Il correspondait également à l'espace des conflits armés. L'appropriation et le contrôle d'un segment de voie commerciale, conditions de l'établissement d'un monopole de courtage, dépendaient de la capacité militaire du lignage à en défendre l'accès vis à vis de ses partenaires dans l'échange commercial et matrimonial. À l'intérieur de cette vaste aire de courtage qui s'étendait de la côte jusqu'aux marches méridionales du pays bété, les conflits armés entre villages revêtaient souvent la forme de guerres de conquête, totales, qui aboutissaient à l'éviction, voire à l'anéantissement des lignages vaincus et contrastaient avec le caractère codifié des conflits qui avaient lieu plus au nord, en pays bété. Si la guerre dans ces deux espaces répondait à des contraintes similaires de régulation sociopolitique – le contrôle des cadets sociaux par leurs aînés et la minimisation des pressions à la segmentation (Clastres, 1977) – et est souvent évoquée en référence aux mêmes prétextes (l'adultère ou le rapt de femmes), son objet et les moyens mis en œuvre semblent bien y avoir différé radicalement : « on faisait la guerre pour gagner la place, pas pour des affaires de femmes ! »<sup>16</sup>.

Ces guerres pouvaient s'étendre sur plusieurs années, à l'image des quatre conflits ayant opposé au long du XIX<sup>e</sup> siècle les deux principales places d'échange du littoral neyo, Drewin et Sassandra, dont le dernier, qui prit fin vers 1880, aurait duré 30 mois (Thomann, 1906 : 582). Elles pouvaient également impliquer des groupements d'alliance élargis, comme à l'occasion de l'affrontement entre les villages kodia de Kouaté et Boutoubré, durant les années 1890, auquel participèrent des éléments bakwé (de la tribu Ouabli) et bété « du Boréguibo » (dénomination qui pourrait correspondre à l'actuel canton Guiboua de la sous-préfecture de Soubré ; *ibid.* : 588). Afin d'assurer leur défense, les villages étaient ceints d'une ou de plusieurs enceintes fortifiées, renforcées de guérites, et entourés d'un glacis destiné à en prévenir les attaques (selon la description technique que le capitaine d'Ollone fait de ces fortifications, *op. cit.* : 37).

Cette organisation des échanges à partir de la constitution de monopoles de courtage interdisait une densification des implantations sur les

---

des villages partenaires dans le commerce était supérieur à celui qui était accordé pour des femmes neyo, originaires de villages voisins, mais avec lesquels aucune relation commerciale n'existait (entrevues réalisées avec Ayé Gniplé, village de Gaoulou et Grah Moni, village de Niéga). Terray (1969 : 206) note une rupture similaire dans le niveau de la dot entre le pays avikam et le pays dida.

16. Entrevue avec Niékpato Koukougnon, doyen du village de Pauli-Brousse. La guerre débouchait en outre sur l'asservissement de toute ou partie de la population vaincue, ensuite rapidement échangée en direction de la côte. En remontant vers la périphérie de cette aire de courtage, les guerriers capturés étaient au contraire mis à mort ou bien restitués contre une rançon au groupe dont ils étaient originaires.

voies commerciales, qui aurait été préjudiciable au niveau des plus-values réalisées sur chaque transaction, et favorisait la conformation de territoires villageois relativement étendus. Au-delà d'une frange d'une dizaine de kilomètres bordant la côte et les rives du Sassandra, c'est à dire le long des voies terrestres ou fluviales secondaires, la distance entre deux villages voisins correspondait ainsi à un trajet d'une journée et parfois plus (voir la carte établie par H. Pobéguin en 1898, reproduite par A. Schwartz, 1993 : 29). Au niveau des rares espaces où des systèmes d'alliances sociopolitiques plus complexes permettaient une libre circulation relative, comme dans le pays kodia, le semis des localités pouvait en revanche devenir plus dense, de façon à permettre un meilleur contrôle des accès stratégiques au fleuve Sassandra – Thomann (*op. cit.* : 534) évoque ainsi « le groupe des villages Zaébré » ; cette multiplication des implantations répondait à une logique similaire d'exclusion des groupements alliés d'un segment le plus long possible de la voie d'échanges.

La structuration des échanges marchands et matrimoniaux en fonction des logiques d'articulation avec le commerce atlantique se traduisait par un flux continu de personnes, épouses et captifs, hommes et femmes, en direction de la côte, et par une accumulation de dépendants dans les lignages les mieux situés sur les voies d'échange. Ces apports démographiques ininterrompus postulent un accroissement régulier de la taille des villages et des lignages selon un gradient nord-sud. Ils supposent également la mise en œuvre de mécanismes particuliers de régulation sociale dans les parties septentrionales du système d'échanges, soumises à une ponction démographique continue. Or les données fournies par les documents d'archives et les témoignages oraux révèlent que l'aire de courtage intense, située entre les limites des pays neyo et bété, se caractérisait par de très faibles densités de population et une dimension relativement réduite des villages, alors que les densités et la taille des localités étaient beaucoup plus élevées dans les aires de production de biens d'échanges : la côte, productrice d'huile et d'amandes palmistes – ce qui est conforme au modèle –, mais aussi l'hinterland bété et guere, producteur de captifs et d'épouses – ce qui l'est beaucoup moins<sup>17</sup>. E. Terray (1969 : 12) constate des variations similaires de la densité de population en pays dida, sans toutefois y apporter d'explication.

Cette relation entre la division spatiale du travail dans le système d'échanges (production vs courtage) et la densité de population incite pourtant à une réflexion quant à l'incidence des activités économiques développées par les sociétés du Bas-Sassandra sur leur structure interne, en particulier à l'échelle du lignage ou du segment de lignage, et leur

---

17. Selon Oswald (1998), au moment de la colonisation, certains groupements bété auraient même connu un processus d'expansion démographique et territoriale.

capacité à supporter des densités de population plus ou moins élevées. Nous verrons dans la partie suivante que la position des groupements autochtones dans les circuits d'échanges et la division du travail à l'époque précoloniale déterminait dans une large mesure leur dynamique démographique à travers la plus ou moins grande aptitude des chefs de lignage à maintenir la cohésion et le contrôle social au sein de ces groupements.

### *L'endettement au centre des rapports sociaux*

L'économie précoloniale du Bas-Sassandra, telle qu'elle transparait à travers l'organisation du système d'échanges, serait donc la résultante de la confrontation de multiples projets politiques, élaborés unitairement à l'échelle de chaque lignage ou segment de lignage, avec un faible degré de coordination entre ces différentes unités sociales. Le lignage intermédiaire, voire parfois le lignage moyen, constituaient le niveau central d'organisation et de mise en œuvre de cette politique. Quelles étaient donc la structure et la dynamique de ces cellules sociales ?

Les sociétés procédant de l'« aire culturelle krou » sont classiquement décrites comme étant patrilinéaires, segmentaires, à résidence patri-virilocale (Terray, 1969 ; Chauveau et Richard, 1984 ; Dozon, 1985 ; Schwartz, 1993, pour ne citer qu'eux) ; si ce schéma admettait certaines variations, notamment sur les marches orientales de cette aire, il s'appliquait globalement aux sociétés du Bas-Sassandra. Ces sociétés se caractérisaient par leur caractère acéphale, aucun pouvoir centralisé (chefferie tribale ou même villageoise) ne se dessinant au-delà du lignage<sup>18</sup>. Il existait certes des niveaux d'organisation supérieurs à celui du patrilignage, à l'échelle de la tribu (ou lignage maximal) – ensemble des descendants directs et assimilés (par affiliation librement consentie ou contrainte – captifs) d'un ancêtre commun, ayant essaimé à partir de la segmentation du groupe initial et constituant l'espace privilégié d'échange matrimonial – ou du village – « unité économique et politique au sein de laquelle un ensemble de patrilignages coopèrent en vue, principalement, des activités cynégétiques et guerrières » (Dozon, *op. cit.* : 87) ; toutefois, la dynamique sociale, marquée par les processus d'alliance et de segmentation des lignages, était totalement subordonnée aux projets politiques développés à l'échelle de chacun d'eux.

---

18. Nous verrons qu'une évolution dans le sens de la constitution de pouvoirs plus centralisés, au moins pour ce qui touche aux fonctions de coordination des activités militaires et commerciales, était peut-être perceptible à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans les zones de majeure intensité des échanges avec les européens, comme le pays neyo.

L'exercice du pouvoir se concentrait donc au niveau du lignage. Il reposait sur une organisation « en corps » (*corporate group*), de type patriarcal, accordant à l'aîné du lignage la responsabilité exclusive des décisions stratégiques relatives aux échanges, aux conflits avec les groupes alliés, ainsi que, dans une certaine mesure, aux activités de production. À ce titre, l'aîné administrait l'ensemble des biens intégrant les échanges et donc, du fait de la place centrale occupée par les armes à feu et les outils (ou le fer importé) dans les transactions commerciales et matrimoniales, la majeure partie des moyens de production et de reproduction matérielle du groupe social ; il conservait également la gestion des arbres fruitiers (les kolatiers et surtout, dans le cas du Bas-Sassandra, les palmiers) intégrés au patrimoine du lignage. Si la régulation foncière incombait théoriquement au lignage fondateur du village, la responsabilité de la répartition des terres agricoles entre les différents chefs de famille nucléaire (lignage minimal) et de leur gestion était déléguée à l'aîné de chaque lignage. Seule l'administration des cultures, des récoltes et des réserves alimentaires était du ressort de chaque famille nucléaire et de chaque épouse en particulier ; mais, il est probable que l'aîné du lignage avait un droit de regard sur l'utilisation des excédents agricoles, en particulier lorsque ceux-ci pouvaient faire l'objet d'un commerce, comme c'était le cas sur le pourtour du pays neyo. Ajoutons que sur la côte, l'aîné gérait également la force de travail embarquée sur les navires européens, les célèbres « kroumen », qui devinrent, au fil du XIX<sup>e</sup> siècle, l'une des ressources les plus convoitées du littoral krou, depuis la côte libérienne jusqu'au Cap Lahou (Schwartz, 1993 : 162-174).

Le contrôle exercé par l'aîné sur l'ensemble des biens de production et d'échange était la clé de la cohésion du lignage et de la mobilité sociale de ses membres. Par sa politique matrimoniale et commerciale, l'aîné orientait la structure et la morphologie du groupe social : nombre et taille des unités domestiques nucléaires – fonction de l'âge au mariage des dépendants masculins et de la répartition entre ceux-ci des capacités d'acquisition d'épouses (degré de concentration de la polygynie) –, nombre d'individus affiliés au groupe à travers l'adoption, l'acquisition de captifs ou, à l'inverse, la mise en gage, voire la vente, de l'un de ses dépendants au niveau de la sphère d'échanges. Il tâchait en particulier de maîtriser les stratégies d'émancipation précoce des cadets sociaux, que permettaient la segmentation (constitution d'un nouveau lignage dans un nouvel espace résidentiel) ou les alternatives d'affiliation qui s'offraient à eux au sein du même espace résidentiel (adoption par l'aîné d'un autre lignage). L'attachement des aînés à s'assurer le contrôle d'un groupe social étendu répondait non seulement à une logique de prestige, mais aussi et surtout à des contraintes économiques précises : la maîtrise d'un volant important de dépendants revêtait un intérêt évident dans le aires de

production (pour la récolte et la transformation des sous-produits du palmier sur la côte, la capture des esclaves dans les confins bété et guere), mais elle était tout aussi cruciale au niveau de l'aire de courtage, où la défense des sites stratégiques pour le commerce imposaient la mobilisation d'une force militaire consistante.

La constitution de la « descendance » sociale et son contrôle étaient ainsi au cœur de la politique lignagère. Le montant élevé de la compensation matrimoniale au regard de la valeur des biens produits localement (denrées agricoles et produits d'extraction, captifs), ainsi que le monopole exercé par l'aîné sur les biens et les rapports d'échange représentaient les principaux leviers de ce contrôle. Si les jeunes filles étaient généralement mariées « à leur troisième menstruation » (c'est à dire entre 12 et 14 ans), le mariage des dépendants masculins n'intervenait qu'à partir de 30 ans et même souvent après 35 ans<sup>19</sup>. Ce décalage rendait possible l'exploitation de la force de travail des cadets pendant une grande partie de leur vie active, en même temps qu'il favorisait l'accumulation de femmes par les aînés. Une fois marié, l'homme accédait à un statut social supérieur, il pouvait constituer sa propre unité de résidence, de production agricole et de consommation, mais il demeurait soumis à l'autorité de l'aîné et ne pouvait accumuler des biens d'échange : les produits du travail de ses fils et le mariage de ses filles demeuraient du ressort de l'aîné du lignage.

Si la mobilité sociale de chaque individu en termes de statut dépendait de l'insertion de l'aîné de son lignage dans les circuits d'échanges et des relations personnelles qu'il entretenait avec celui-ci, certains dispositifs institutionnels permettaient l'expression de stratégies individuelles de sa part. Il lui était possible en particulier de s'affilier à un autre lignage du village, voire d'un village allié, en se faisant adopter par un aîné mieux à même, a priori, de pourvoir à son mariage<sup>20</sup>. Cette alternative favorisait le développement de relations clientélistes entre aînés et cadets, en référence à l'assise économique des chefs de lignages et à leur capacité à assurer à terme l'accès à une épouse pour les jeunes qui se trouvaient dans une position défavorable dans la structure d'âge de leur groupe d'origine. Dans le prolongement des opportunités de valorisation individuelle par la chasse ou la guerre et des possibilités de provocation publique

---

19. Deux informateurs nous ont affirmé qu'il n'était pas rare que les hommes neyo dussent attendre jusqu'à 40 ans pour recevoir une épouse. À la lumière des enquêtes réalisées dans la région, il semble que l'âge au mariage s'accroissait avec l'intensité des échanges, ce qui paraît cohérent avec le renforcement de la capacité économique de contrôle social des aînés et l'augmentation de la taille des unités résidentielles sur la côte (voir *infra*).

20. La mise en gage de jeunes Godié auprès de lignages neyo pour couvrir des créances commerciales a pu également remplir une fonction similaire, la créance étant implicitement abandonnée au profit d'une affiliation définitive.

qu'offraient, en particulier, les cérémonies funéraires (Oswald, 1998 : 46), l'adoption constituait un champ d'expression privilégié de la concurrence qui existait entre les chefs de lignage au sein du village, voire de la tribu, pour s'assurer le contrôle de la clientèle la plus étendue.

À ce stade, il convient de s'attarder sur un point central de la dynamique du pouvoir à une échelle sociale élargie. Du dispositif très sommairement décrit ci-dessus émerge une figure qui exerçait une fonction de premier plan dans l'ensemble de l'organisation sociopolitique de l'époque précoloniale et dans les représentations qui en subsistent de nos jours : celle du *big-man*<sup>21</sup> (cf Sahlins, 1972). Les enquêtes réalisées dans les villages qui occupèrent une position privilégiée dans le système d'échange commercial avec la côte font toutes état de quelques personnages, qui se distinguaient par le nombre de leurs dépendants, épouses et captifs en particulier, et par le rôle qu'ils jouaient dans l'accès aux biens d'échange, non seulement au sein de leur lignage, mais aussi à l'échelle du village et de l'ensemble de la sphère d'alliance<sup>22</sup> ; on pourrait presque parler à leur égard de banquiers ou d'usuriers si la faible monétarisation des échanges et l'absence – apparente – de taux d'escompte ne remettait en cause l'usage même de ces termes. Les *big-men* constituaient des pôles d'agrégation des individus socialement défavorisés et des contre-poids importants aux pressions économiques à la segmentation des lignages.

La compétition que se livraient les chefs de lignage pour se constituer une clientèle la plus large possible, se manifestait non seulement à l'échelle du village, vis à vis des cadets sociaux, mais aussi, et de façon contingente, au niveau de la sphère d'alliance, vis à vis des groupements partenaires dans l'échange commercial et matrimonial, afin de capter une portion majeure des flux de produits associés au commerce atlantique. Dans ce contexte, le recours généralisé à l'endettement semble avoir constitué, dans les deux cas, un élément central des stratégies de « clientélisation » menées par les *big-men*. L'endettement apparaît en effet avoir représenté un rapport consubstantiel à la construction et à l'exercice du pouvoir aux différents niveaux d'organisation sociale et économique. Les liens entre rapport de pouvoir et rapport d'endettement ont été clairement mis en évidence par P. Clastres (1976), mais essentiellement en référence aux charges pesant sur le chef à l'égard de son groupe de dépendants dans les sociétés dites primitives. Or il apparaît que dans le cas spécifique du

21. Ou sa traduction ivoirienne, le « grand-type ».

22. On citera ici, à titre d'exemple et sans prétendre à l'exhaustivité, les noms de Grah Ziké et de Beugré à Sassandra, de Zaki à Drevin, Gba Dokoua à Bassa, Wele Greh à Niéga, Uéa Bloa à Gaoulou ; en pays kodia, Sakié Gnapi à Zaébré, Gbogbo Opé et Kokobo Goli à Boutoubré ; en pays godié, Kabi Boni à Baléko.

Sud-Ouest ivoirien, et en dépit du fait que bien des traits de l'organisation sociale s'apparentent au cadre défini par Clastres, ce rapport était non seulement plus équilibré que ne l'affirme cet auteur, mais il pouvait constituer un instrument d'accumulation dans les mains du *big-man*.

En premier lieu, l'endettement implicite liant le cadet social au chef de son lignage autour de l'accès aux biens composant la compensation matrimoniale justifiait, avant comme après son mariage, l'exploitation du premier par le second et même celle, future, de sa progéniture. Ensuite, l'endettement apparaît avoir constitué un support et un moteur essentiel des échanges et des hiérarchies entre les lignages. Il représentait une pratique largement répandue dans le commerce précolonial<sup>23</sup> – que les premiers administrateurs coloniaux observeront et documenteront au début du XX<sup>e</sup> siècle dans le cadre de la traite de caoutchouc (voir *infra*) – et semble avoir constitué un recours commun des chefs de lignage pour financer la compensation matrimoniale de leurs dépendants grâce à l'appui des partenaires situés en aval des voies commerciales<sup>24</sup>. Ce dernier phénomène était renforcé par le recours, fréquent, au paiement anticipé de la dot, dont les versements échelonnés intervenaient dès le plus jeune âge de la future épouse (voir Dozon, 1985 : 174-175) ; ce procédé avait deux avantages : d'une part il permettait de fixer les cadets en formalisant la dette les liant à l'aîné du lignage, d'autre part, il contribuait à instaurer un rapport d'endettement avec les lignages partenaires dans l'échange et fournisseurs de produits d'extraction (esclaves, ivoire, peaux, etc.). À travers le développement de ces pratiques, c'est au « dévoiement » de l'institution de la compensation matrimoniale que l'on assiste, puisque le sens de la créance qu'elle matérialisait était inversé : du fait de sa position monopolistique dans les circuits d'échange marchand liés à la traite atlantique, le groupe récepteur de l'épouse devenait en même temps créancier

---

23. En 1899, le capitaine d'Ollone notait à ce sujet : « La plupart des gens connus comme riches font un double trafic. Ils achètent à crédit à la fois des fusils au Sud et des bestiaux au Nord, et les revendent aussitôt en se gardant bien de payer leurs créanciers : en reculant leurs paiements et en pressant leurs rentrées, ils bénéficient d'une sorte d'escompte, ils augmentent leur fonds de roulement et le nombre de leurs marchés dont chacun leur rapporte un bénéfice [...] L'esprit des indigènes exercé à ces combinaisons leur a fait découvrir une foule de procédés qui ressemblent tout à fait à ceux d'une banque. » (*op. cit.* : 86-87).

24. Cette pratique a été mentionnée par les vieux Neyo au sujet des lignages godié : « Les personnes de l'intérieur n'avaient pas les moyens de couvrir certaines dépenses, surtout pour le paiement de la dot. Certains déposaient leurs fils chez les Neyo qui avaient des moyens afin qu'on les dépanne. L'enfant était mis en gage pendant un certain temps, ensuite il devenait esclave » (Grah Moni Honnoré, village de Niéga) ; elle est confirmée par le premier administrateur colonial, Georges Thomann (ANCI, 1EE 166(1), 1901), et corrobore l'analyse faite par M. Augé (1975 : 456) au sujet des dettes liant les lignages dida à leurs partenaires commerciaux du rivage alladian.

du lignage partenaire dans l'échange matrimonial et confinait celui-ci dans une position de marché captif.

Cependant, le rapport d'endettement assujettissant au *big-man* ses cadets sociaux et les lignages partenaires situés en amont des circuits d'échange n'était pas univoque. Il demeurait inscrit dans la structure des échanges réciproques qui sous-tendaient, au moins formellement, l'échange matrimonial. Au niveau de son propre lignage, la centralisation dans les mains de l'aîné de l'ensemble des moyens de production et de reproduction sociale était admise dans la mesure où celui-ci assumait la satisfaction des besoins de ses dépendants ; cela impliquait en premier lieu l'acquisition des épouses incorporées au lignage, mais aussi, au-delà du paiement de la compensation matrimoniale, le versement régulier de biens divers à l'occasion des décès touchant les lignages alliés, sous peine de voir les épouses retourner dans leur groupe d'origine<sup>25</sup>. La concurrence existant entre les chefs de lignage d'un même village pour le contrôle des cadets d'une part, les stratégies opportunistes mises en œuvre par ces mêmes aînés pour stimuler des surenchères entre les lignages prétendants à l'une de leurs filles (ce que J.-P. Dozon dénomme « concurrence déloyale » : *op. cit.* : 173-174) d'autre part, contribuaient par ailleurs à créer des pressions inflationnistes constantes sur le montant des compensations matrimoniales. Précisons enfin que les contraintes « redistributives » s'exerçant sur le chef de lignage pouvaient prendre une forme beaucoup plus coercitive et violente : à défaut d'assurer une répartition suffisamment large des biens de prestige et des moyens de production (fusils, mais aussi outils tels que les haches et les machettes importées) entre ses dépendants masculins, celui-ci pouvait être objet de sorcellerie, notamment de la part de ses « frères » pouvant prétendre à sa succession<sup>26</sup>.

Ces diverses pressions inflationnistes pesant sur le *big-man* ne pouvaient être résolues à son avantage que dans la mesure où les échanges commerciaux avec la côte et les traitants européens connaissaient une expansion constante. C'est bien la situation qui a prévalu autour du commerce de l'huile de palme entre les années 1830 et 1890. De façon géné-

---

25. Thomann (1906 : 558) précise à ce sujet : « Les pères, oncles et grands-pères sont responsables des dettes de leurs enfants qui, réciproquement, les aident à faire face à leurs propres engagements » ; ou comme le traduit une expression entendue fréquemment, « la dot ne s'éteint jamais ». Selon certains témoignages, il était également d'usage de renouveler le versement de la compensation matrimoniale à la naissance du dixième enfant d'une épouse.

26. Massing (1980 : 52) mentionne le cas d'un traitant krou de l'embouchure de la Po River, au Liberia, qui, pour avoir manqué à ses devoirs de redistribution, fut accusé de sorcellerie à l'occasion d'une mauvaise récolte de riz, menacé de l'épreuve du bois rouge et vit sa maison et ses biens pillés.

rale, la capacité du *big-man* à exploiter son entourage, cadets sociaux et lignages alliés, dépendait étroitement de l'intensité des flux de biens d'échange qu'il parvenait à contrôler et donc de la position géostratégique du groupe qu'il dirigeait au sein du système d'échanges marchands. À cet égard, au niveau de l'espace de courtage que définissait le Bas-Sassandra, l'accumulation réalisée par le *big-man* n'était pas tant liée à une exploitation directe de ses dépendants sociaux qu'aux ponctions opérées sur la capacité de reproduction élargie des groupes situés plus en amont des voies commerciales et, *in fine*, des confins « bété » du système d'échanges. Sur le littoral neyo en revanche, le cumul des activités de production et de courtage permettait de réaliser une double exploitation, portant sur le travail domestique d'une part (en particulier celui des esclaves « de brousse ») et sur les lignages de l'hinterland d'autre part.

On mesure donc à quel point, pour paraphraser Clastres (1977), l'application de la politique intérieure (le contrôle du groupe domestique) passait par la mise en jeu de la politique extérieure (l'échange commercial et matrimonial et la guerre avec les groupes de la sphère d'alliance). L'intensité du commerce atlantique d'une part, la position relative du lignage au sein du système de courtage d'autre part, déterminaient la taille et la morphologie du groupe social à travers le nombre de dépendants que le *big-man* parvenait à réunir autour de lui. À mesure que l'on remontait vers les confins du système commercial, la dégradation régulière des termes de l'échange se traduisait par un accroissement du coût relatif de la compensation matrimoniale, mais également des outils agricoles et des armes ; les aînés étaient ainsi amenés à réaliser un arbitrage entre le nombre de leurs dépendants masculin et leur capacité à les marier, les outiller et les armer. Dans son étude sur le pays bété, Oswald (1998 : 59) précise ce dilemme : « certains lignages défavorisés ont pu avoir à gérer le difficile compromis entre avoir plus de bras, qu'ils étaient incapables de bien nourrir et encore moins de marier, ou vendre l'un de leurs enfants pour acquérir le minimum requis [pour leur reproduction sociale] ».

Le commerce de captifs était ainsi alimenté au moins autant par la politique de régulation interne propre aux lignages relégués aux confins du système d'échanges (la « vente excommunicatoire » décrite par Memel-Foté, 1988) qu'aux guerres ou aux razzias opposant ces lignages. Cette pratique marque encore la mémoire collective dans l'ensemble de la zone d'étude, avec une acuité particulière dans les villages bété et ceux du nord des pays bakwé et godié : les esclaves vendus vers le sud provenaient en premier lieu du groupe domestique lui-même ; il s'agissait de personnes, essentiellement des hommes, qui présentaient des défauts physiques (surdité, laideur) ou mentaux (simplicité d'esprit), ainsi que des cadets rebelles, qui s'étaient rendus coupables de transgressions sociales (adultère, sorcellerie).

Dans cette perspective également, la guerre apparaît comme l'un des principaux instruments de la régulation sociale. Deux causes principales, nous l'avons vu, fournissaient le prétexte des conflits militaires : l'acquisition (ou le détournement) des femmes, et les litiges territoriaux. Dans les deux cas, si la guerre pouvait avoir pour effet (et même pour objectif, comme l'avance Dozon, *op. cit.* : 189-191) d'élargir la sphère d'échange, elle dénotait aussi l'existence d'un blocage dans le système de régulation sociale interne au groupe qui en était à l'origine : le besoin d'accroître le niveau des plus-values (et donc l'accumulation) réalisées à travers l'échange dans le cas de la guerre de conquête ; la nécessité de contourner les difficultés d'accès aux épouses (liées à la solvabilité insuffisante de l'aîné) par le rapt dans le cas de la guerre « régulière ». Ces deux motifs étaient, plus qu'ils ne contredisent, la finalité (l'élargissement de l'espace d'échange) attribuée par Dozon aux conflits guerriers dans l'espace bété.

À un niveau déterminé des flux d'échange marchand et pour une position donnée dans le système de courtage, il existait donc une taille critique du lignage qu'il était difficile de dépasser sans mettre en péril les conditions matérielles de sa reproduction ; cette contrainte se posait dans les mêmes termes quant à la taille des villages. À cet égard, les recensements ponctuels réalisés par les premiers visiteurs européens de l'hinterland, ainsi que les enquêtes effectuées dans quelques villages fournissent quelques éléments indicatifs de la charge démographique que le système socio-économique pouvait supporter au sein de l'espace de courtage et dans les conditions d'intensification des échanges qui prévalaient à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi Youkou, point de courtage actif au confluent de la rivière Hana et du Cavally et « plus gros village rencontré depuis la côte » par la mission Hostain-d'Ollone (d'Ollone, *op. cit.* : 52) comptait seulement 36 cases en 1899, soit une population de 150 à 170 âmes<sup>27</sup> ; Boutoubré, situé dans une position similaire sur le cours du Sassandra, qui constituait l'une des places les plus importantes du commerce avec le pays bété, avait 230 habitants en 1913 ; son vis à vis, Kouaté en avait 90 lorsque Arago le visita en 1891 (Gokou, 1977 : 95). Selon les entrevues réalisées à Boutoubré, le village aurait compté deux *big-men* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dont les lignages représentaient 40 à 50 résidents ; ils auraient donc à eux seuls rassemblé plus du tiers de la population totale de la localité. Une monographie réalisée au niveau du village de Sago, situé sur la rivière Bolo, l'une des voies d'échanges secondaires du pays godié, évalue à six le nombre de lignages résidant dans la localité à cette époque et à 20 le nombre moyen d'adultes par lignage, soit une popula-

---

27. Selon les chiffres fournis par le même auteur, une case abritait une famille nucléaire de 4 à 5 personnes.

tion totale ne dépassant pas 170 habitants (Calas, 1994). Un dernier indicateur de la taille des unités sociales : un chef de guerre aussi renommé que Kanike Lia, qui mena la révolte du clan bakwé des Kpéhiri contre les colonisateurs français entre 1903 et 1913, dirigeait une troupe de... 20 guerriers.

L'imprécision de ces chiffres et la disparité des dates auxquelles ils se réfèrent ne permettent pas d'en tirer des conclusions catégoriques. Ils indiquent toutefois que la capacité du système de courtage, en termes de « charge démographique », était relativement limitée, en particulier si l'on compare ces niveaux de population à ceux que présentaient les villages situés dans les aires de production. Dozon (*op. cit.* : 87) estime ainsi qu'il existait en pays bété des villages hébergeant plus de 500 habitants au moment de la colonisation ; la mission Hostain-d'Ollone rencontra des localités de taille équivalente (100 cases, soit 400 à 500 personnes) dans sa traversée du pays guere en 1899 (d'Ollone, *op. cit.* : 115). Rappelons par ailleurs que la distance entre les villages dans l'aire de courtage était supérieure à celle que l'on pouvait rencontrer plus au nord. L'ordre de grandeur des écarts observés dans la taille des localités entre cet espace de courtage et ceux qui fournissaient la matière première du commerce avec la côte (les épouses et les captifs) – du simple au double, voire au triple – suggère une tendance apparemment paradoxale : si l'on excepte la frange littorale, les zones les plus prospères au regard de l'accès aux biens d'échange étaient aussi celles dont la capacité de croissance démographique était la plus faible. Ces écarts semblent révéler des configurations distinctes de la structure résidentielle : un nombre très réduit de groupes relativement volumineux dans les localités spécialisées sur les activités de courtage, contre un nombre important de lignages dont la taille était probablement réduite dans les zones de production des confins bété et guere.

Dans l'arrière-pays côtier, une telle structure apparaît en définitive conforme à la logique de construction de monopoles de courtage qui présidait à la politique des lignages, ainsi qu'aux moyens matériels qu'ils pouvaient mobiliser pour mettre en œuvre cette politique : les stratégies d'éviction des lignages concurrents dans le système d'échange d'une part, les difficultés des aînés à pérenniser le contrôle exercé sur leurs cadets face aux opportunités de repositionnement dans ce système que la réaffiliation et surtout la segmentation fournissaient à ces derniers d'autre part, jouaient en faveur d'une taille relativement réduite des villages et d'une faible densité démographique. En ce sens, la position favorable de ces lignages sur les voies d'échanges avait des effets contradictoires sur leur structure, en permettant la conformation de groupes de grande dimension, tout en fournissant « un appui économique au processus de segmentation et à la consolidation des unités segmentées » (Meillassoux, 1963 : 564).

La fréquence des segmentations et des migrations est soulignée par les témoignages recueillis. Après la guerre, qui permettait d'élargir la taille de la sphère d'échange ainsi que le nombre des transactions commerciales et l'excédent qui en était obtenu, la segmentation et l'essaimage constituaient l'instrument privilégié de régulation sociale et un facteur central de la dynamique démographique. La segmentation avait lieu généralement à la mort du chef de lignage, devant l'incertitude qui entourait la capacité de son successeur désigné à maintenir le contrôle des marchés captifs et à satisfaire les besoins sociaux et matériels de ses dépendants. Elle visait l'appropriation d'un nouveau monopole de courtage via la conquête d'une portion de la même route commerciale ou d'une voie d'échange alternative, bien souvent à une distance importante du village d'origine. Éventuellement, ces tentatives pouvaient être appuyées militairement par le groupement-père et déboucher, en cas de succès, sur la conformation d'espaces de « libre circulation » des biens et des personnes (comme par exemple entre les villages de Dakpadou, Kokolopozo et Niabayo qui contrôlaient le cours inférieur de la Davo jusqu'à son confluent avec le Sassandra). Mais fréquemment, elles aboutissaient au refoulement du groupe dissident par les courtiers déjà en place, qui disposaient d'une puissance militaire supérieure. Il y avait alors reflux, souvent en plusieurs étapes, marquées par de nouveaux conflits armés, en direction des confins du système d'échange, où la conquête sur (ou l'alliance avec) les populations résidentes était facilitée par leur moindre puissance de feu.

La segmentation revêtait donc dans l'espace de courtage des caractéristiques particulières, liées aux stratégies de construction et de défense des monopoles commerciaux qui conduisaient à la constitution de territoires villageois étendus : alors qu'en pays bété la segmentation lignagère débouchait sur un essaimage en « tâche d'huile » et permettait une forte densification<sup>28</sup>, dans le Bas-Sassandra, au contraire, elle mettait en jeu de grandes distances et de multiples déplacements, qui se traduisaient par des liens beaucoup plus lâches, voire une rupture complète, avec le groupe social d'origine. Le nombre et la disposition des villages au sein de l'espace tribal reflètent ces différences. La carte dressée par Pobéguin en 1898 indique qu'il aurait alors existé en moyenne 2,6 villages par tribu en pays bakwé et kodia, alors que cette moyenne dépassait 15 sur le littoral neyo. Si la fiabilité de cette carte peut être mise en doute pour des raisons évidentes, les données plus récentes du recensement de 1971 confirment cet écart, sans que l'impact différencié de la colonisation sur la structure

---

28 Voir Dozon (*op. cit.* : 65-76). Celui-ci évalue ainsi la population de la région de Gagnoa à près de 70 000 personnes en 1914, soit une densité démographique de 20 habitants par km<sup>2</sup> (*ibid.* : 136).

sociale ou résidentielle (politique de déplacement sur les nouveaux axes routiers), qui fut relativement uniforme comme nous le verrons, permette à lui seul d'en expliquer la magnitude : on comptait alors 3 villages par tribu bakwé contre 12,5 chez les Noyo et plus de 9 en pays bété avec, dans ce cas, un pic à 30 localités dans les zones situées en position de confins dans le système d'échange précolonial (Dozon, *op. cit.* : 27, 41). La dynamique particulière de la segmentation dans l'espace de courtage s'est traduite par ailleurs par la conformation de territoires tribaux divisés « en archipel », qui contrastent avec l'aspect compact de ces territoires en pays bété (voir les cartes établies par Schwartz, 1993 : 93 et Dozon, 1985 : 59).

Segmentations, guerres et migrations ont ainsi rythmé l'histoire des lignages autochtones du Bas-Sassandra, au point que les déplacements ont pu atteindre une fréquence quasi générationnelle - comme ce fut le cas pour les lignages fondateurs des villages godié de Dakpadou et Kokolopozo, ou des villages bakwé de Bréguiagui et Krohon. Les traditions orales mettent cependant en évidence des différences notables d'une extrémité à l'autre de la région. Alors qu'en pays noyo elles font état de scissions relativement rares à partir de l'implantation des groupements autour de l'estuaire du Sassandra, leur fréquence augmentait à mesure que l'on s'éloignait de la côte, tout en se trouvant compensée, à partir d'une certaine latitude, par des regroupements sur la base d'alliances entre unités sociales. Or l'espace où ces regroupements devenaient récurrents correspond à grand trait aux marches méridionales de l'actuel pays bété (régions de Gueyo et Soubré), c'est à dire aux zones où les colonisateurs rencontrèrent de plus fortes densités de population. Ces témoignages confirment les observations faites par Dozon (*op. cit.* : 38 et 61-62) au sujet de l'origine des lignages « autochtones » de la région de Gagnoa, qui font état de l'amalgame de groupes de provenances géographiques éparses, à des périodes variées.

Ces éléments dessinent un vaste mouvement de circulation « en boucle » de la population entre l'arrière-pays côtier et l'hinterland forestier. Au flux continu de femmes et de captifs provenant des confins bété et guere et orienté vers la côte, répondait le refoulement, non moins continu, des groupes dissidents, issus de la segmentation des lignages courtiers, ou des populations vaincues par ces groupes, en direction de ces mêmes confins. Les ponctions opérées sur les capacités de reproduction des sociétés bété et guere étaient ainsi compensées par des apports démographiques réguliers depuis l'aire de courtage. Cette dynamique peut expliquer en partie les phénomènes d'expansion de certains groupes bété aux dépens de leurs voisins (Gouro notamment) observés à la fin de la période coloniale et mentionnés par certains auteurs (voir Oswald, 1998 : 56).

Cette densification apparente des espaces de refoulement du système d'échange précolonial postule également des performances des systèmes

agricoles locaux qui contredisent les qualificatifs de « proto-agriculture » qui leur ont été accolés par les colonisateurs au vu de leur faible diversification et de leur faible niveau technique (voir Chauveau, Dozon et Richard, 1981). On se trouve de nouveau – du point de vue du colonisateur – face à un paradoxe apparent : les zones où les techniques agricoles étaient les plus avancées (riziculture, usage d'outils importés) étaient également celles où la capacité de croissance démographique s'avérait la plus faible, alors que cette croissance était soutenue dans les régions de « proto-agriculture », pâtissant de fortes contraintes d'accès aux outils en acier. Cette capacité de l'agriculture bété à supporter des charges démographiques importantes constitue pourtant l'une des clés du système d'exploitation des confins forestiers par les populations littorales, en même temps qu'elle pose le problème des facteurs réels de la différenciation des systèmes agraires au sein de ce vaste système d'échange.

#### *Division spatiale du travail et différenciation des systèmes agraires*

Du point de vue des systèmes agricoles, la région du Bas-Sassandra se divisait en trois espaces bien différenciés, dont les limites recoupaient les frontières de la division du travail liée aux échanges. Alors que sur la frange côtière la culture du manioc (*soklo*) s'imposait à celle du riz pluvial (*graplè*), au sein de systèmes vivriers diversifiés, largement associés à la mise en place et au renouvellement de la palmeraie, la seconde dominait dans toute l'aire spécialisée dans les activités de courtage, depuis les frontières septentrionales du pays neyo jusqu'aux marches de l'espace bété, où on la trouvait présente au sud et à l'ouest de la région de Gagnoa (Chauveau, Dozon et Richard, op. cit.) ; le riz, s'il constituait la base de l'alimentation, y était toutefois associé à plusieurs espèces de tubercules (le manioc, le taro – *pètè*, la patate – *ñanè*, parfois même l'igname sylvestre – *sémè*), à la banane plantain (*ñimè*), au haricot (*bèbè* ou *gofa*) et au maïs, en plus du palmier et de divers légumes et condiments que l'on rencontrait dans l'ensemble de la région. Sur les marges du système d'échange marchand, cette diversité s'estompait graduellement pour laisser la place à des systèmes de culture essentiellement basés sur les couples taro-haricot ou taro-banane, qui valurent à ces zones l'image de pauvreté et d'archaïsme que leur attribuèrent les colonisateurs (*ibid.* ; Oswald, 1998). L'élevage bovin, ovin et caprin, en revanche, était pratiqué dans l'ensemble de la région, moins pour satisfaire aux besoins alimentaires qu'à la constitution de la compensation matrimoniale et aux rites d'alliance entre lignages.

Ce rapide panorama appelle deux commentaires. En premier lieu, l'association taro-haricot-banane semble correspondre à un « référent

archaïque », culturellement valorisé, dont se réclament de nombreux groupes krou, en particulier dans le centre et le nord-est du pays bété (Chauveau, Dozon et Richard, *op. cit.*) ; ensuite, le découpage de ces « aires agricoles » n'était pas figé et la culture du riz apparaît avoir été en expansion régulière au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier sur les marges méridionales et occidentales du pays bété, où son adoption aurait précédé de peu la colonisation (*ibid.*). D'emblée, il est tentant d'établir un parallèle entre la diffusion de cette culture et le développement des échanges marchands liés à la traite palmiste au long du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier à partir de 1860. Si les commerçants européens firent état de la riziculture sur le littoral krou dès 1559 et prirent l'habitude de s'y approvisionner en cette céréale à partir de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (Massing, 1980 : 119)<sup>29</sup>, sa diffusion dans l'hinterland semble en revanche avoir été plus tardive, en particulier au nord d'une ligne virtuelle reliant Soubré à Gueyo. Tout se passe en fait comme si son adoption avait été conditionnée par une insertion favorable dans les circuits d'échange et par l'intensité de ces échanges.

Un premier élément d'explication réside dans les itinéraires techniques, l'organisation du travail et l'outillage propres à la production rizicole. Alors que la culture du taro s'accommode d'une défriche partielle, de temps de recrû assez brefs<sup>30</sup> et permet un étalement relativement uniforme des périodes de travail, celle du riz pluvial pose des contraintes beaucoup plus lourdes en termes de préparation du terrain et de participation de la main-d'œuvre domestique au travail agricole : plante héliophile, elle exige un défrichement complet, qui se traduit également par une plus forte incidence des adventices herbacées ; sa récolte requiert par ailleurs la mobilisation d'une force de travail importante sur une courte période. Ces contraintes ont une traduction directe en termes d'outillage et de division du travail. En premier lieu, et selon les témoignages recueillis, la riziculture était entreprise sur des friches de plus de dix ans d'âge (généralement entre 12 et 15 ans), donc sur une véritable forêt secondaire, après abattage de la plupart des arbres. Ce recrû prolongé avait pour principale fonction de permettre l'élimination complète de la végétation herbacée qui avait envahi la parcelle lors du cycle de culture antérieur. Le défrichement représentait donc le principal facteur limitant

---

29. Il est à noter que les premiers explorateurs portugais de la « Côte des graines », à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ne la mentionnent pas dans leur inventaire des ressources agricoles, mais font état en revanche de la culture du mil (voir C. Wondji, 1985 : 80).

30. Oswald (1998 : 34-36), dans son étude sur l'agriculture bété, précise que la culture du taro, associé au haricot et à la banane, était entreprise après un abattage très partiel de la végétation, sur des friches de 6 à 10 ans qui permettaient une reconstitution moyenne de la fertilité.

l'extension de l'aire cultivée, le second étant constitué par la force de travail disponible pour la récolte. La diffusion de la riziculture était donc conditionnée à la mobilisation d'outils performants d'une part, à celle d'une force de travail domestique relativement abondante d'autre part.

Les études relatives à l'agriculture précoloniale bété (en particulier Oswald, *op. cit.* : 31) mettent en avant l'emploi d'un couteau à défricher, la *blèka*, « affectant la forme d'une courte serpe, supportée par un long manche » (Thomann, 1901), qui constituait le principal outil agricole<sup>31</sup>. La *blèka* était produite par des forgerons utilisant, soit du minerai local, soit le fer provenant des échanges réalisés avec les régions soudaniennes (les tiges de fer ou *sompé*, introduites par les commerçants malinké dans le cadre du trafic de la noix de kola) ou avec la côte (les lingots de fer et les dérivés d'autres biens manufacturés, comme le cerclage des tonnelets de poudre à fusil). Les caractéristiques de cet outil, son emmanchement long et assez précaire, sa propension à se briser (les premiers administrateurs coloniaux parleront de « fer doux » à propos des outils produits localement), et surtout son coût relatif dans les zones de confins, limitaient son emploi à des défrichements partiels et à des milieux relativement ouverts. Dans ces conditions, l'association taro-haricot-banane était sans doute la réponse agronomique la mieux adaptée aux contraintes d'outillage : la riziculture était pratiquement absente des confins du système d'échange parce que son adoption y impliquait des coûts que les lignages ne pouvaient assumer<sup>32</sup>. Les difficultés de défrichement expliquent d'ailleurs en partie les formes d'essaimage « en tâche d'huile » que Dozon (*op. cit.* : 65 et suiv.) identifie dans la région de Gagnoa : face à l'impossibilité de s'attaquer à la forêt primaire, la segmentation mettait en jeu des distances relativement courtes, de façon à capitaliser une partie du travail investi dans les défrichements du lignage-père (Oswald, *op. cit.* : 32).

Au niveau de l'aire de courtage en revanche, les facilités d'accès au fer introduit par les traitants européens, probablement dès le XVI<sup>e</sup> siècle, et, par la suite, aux outils à lame d'acier (sabres d'abattage, puis machettes, et cognées), permettaient de résoudre l'une des principales contraintes à l'adoption de la riziculture. Le second facteur limitant, relatif aux capacités de mobilisation ponctuelle (défriche et récolte) d'une

---

31. La *blèka* semble en tout point identique à un outil baoulé, l'*alale*, d'usage similaire, décrit par Chauveau (1984).

32. Oswald toujours (*op. cit.* : 59) mentionne que dans certaines zones particulièrement enclavées du pays bété, la valeur d'un esclave équivalait à celle du fer nécessaire à la réalisation de 6 *blèka*, c'est à dire moins que la quantité d'outils que ce même esclave aurait à employer au cours de sa vie productive. Les outils à lame d'acier constituaient un bien à ce point valorisé que la machette manufacturée devint, à la colonisation et après la prohibition du commerce des armes à feu, en 1906, la marchandise importée la plus demandée (Massing, 1980 : 85).

main-d'œuvre domestique abondante pouvait être levé par l'accumulation de dépendants sociaux, en particulier des épouses et des captifs. La polygynie, beaucoup plus fréquente au sein de l'espace de courtage que dans les confins bété, l'installation de « fermes » tenues par des esclaves « de brousse » (voir d'Ollone, *op. cit.* : 73<sup>33</sup>), mais aussi le recul de l'âge au mariage des cadets masculins, lié au plus grand pouvoir de contrôle social de la part des aînés et qui avait pour effet de retarder la formation de nouvelles unités de production autonomes, répondaient ainsi en partie aux exigences de la riziculture.

Si la position au sein des circuits d'échange explique en grande partie la différenciation des systèmes agraires en référence au « niveau des forces productives » qui en découlait, elle pêche en revanche à éclairer les motifs de l'adoption de la riziculture au regard des performances (niveaux de productivité, possibilités d'échange marchand) que celle-ci offrait par rapport à l'association taro-banane-haricot. Nous avons vu que le commerce du riz était resté circonscrit aux espaces immédiatement voisins du pays neyo et à quelques villages situés sur les rives du Sassandra ; par ailleurs, compte tenu de la fréquentation somme toute épisodique du littoral neyo par les navires européens jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il ne mettait sans doute pas en jeu des volumes importants. En termes de productivité, l'intérêt de la riziculture est tout aussi incertain. Oswald (*op. cit.* : 37-39) évalue la capacité alimentaire de l'association taro-banane-haricot entre 3 et 4 adultes pour une culture de 0,25 hectare, soit la surface qu'un individu pouvait défricher avec la blèka sur un recrû de 6 ans. Cette capacité correspond à une densité de population pouvant atteindre 60 habitants par km<sup>2</sup>, un niveau très supérieur aux densités maximales qui existaient au moment de la colonisation (20 hab./km<sup>2</sup> dans la région de Gagnoa – Dozon, *op. cit.* : 136). Des évaluations similaires, relatives à la culture du riz en pays godié et neyo (Calas, 1994 ; Bocquet, 1994) parviennent à des résultats équivalents : 2,5 à 3 hectares cultivés et 4 à 4,5 tonnes nettes de riz (plus la production de tubercules associés) récoltées par un lignage regroupant une vingtaine d'adultes, soit une capacité démographique de 50 à 65 habitants par km<sup>2</sup>. L'apparente « richesse » des systèmes agricoles dans l'espace de courtage masquait donc des performances similaires ou à peine supérieures à celles de la « proto-agriculture » des confins bété, au moins en termes de productivité et de sécurité alimentaire.

Ni ces performances ni les possibilités d'échange commercial à longue distance ne suffisent donc à expliquer l'omniprésence de la riziculture pluviale au niveau de l'aire spécialisée dans les activités de cour-

---

33. À une demi-journée de marche du confluent de la rivière Hana et du Cavally, d'Ollone décrit « une ferme, comme en possèdent tous les hommes importants [...] Un pauvre diable, client du propriétaire, y entretient pour lui des cultures et garde le bétail ».

tage. Il faut par conséquent chercher des explications complémentaires dans la structure interne et la dynamique de régulation sociale spécifiques aux groupements qui occupaient cet espace au moment de la colonisation. À cet égard, nous avons vu que l'un des traits qui différenciaient l'aire de production des captifs et des épouses – disons, pour schématiser à l'excès, le « pays bété »<sup>34</sup> – des régions mieux situées dans les circuits d'échange résidait dans l'objet et la forme des conflits entre villages. Ceux-ci, codifiés et de portée généralement réduite en pays bété, prenaient les traits de guerres de conquête, beaucoup plus meurtrières, plus au sud. La segmentation lignagère, qui aboutissait à un essaimage « en tâche d'huile », autour d'un espace résidentiel originel, dans les confins du système d'échanges marchands, visait au contraire le positionnement stratégique du groupe dissident sur une voie commerciale, forcément à distance du lignage d'origine, et avait donc une dimension militaire importante, au cœur de ce système.

Le processus de segmentation comme la guerre elle-même posaient alors de nouvelles contraintes : tous deux requéraient une autonomie supérieure du groupe de guerriers appelé à opérer à une distance importante du village d'origine ; la guerre de conquête imposait un changement dans la stratégie, mais surtout dans la logistique militaire. Si la chasse permettait une certaine autonomie des guerriers dans un territoire hostile, la mise à disposition d'un aliment facilement transportable au regard du poids et de l'encombrement des tubercules constituait un atout de taille dans les opérations militaires. Elle permettait également le transport d'un stock de semences de plus grande capacité et sur de plus grandes distances lors des processus de segmentation<sup>35</sup>. Elle conférait enfin une plus large sécurité alimentaire et agricole et une plus forte mobilité aux groupes vaincus et évincés de leur territoire.

La riziculture faisait de la conquête militaire une dimension possible de la segmentation lignagère : en l'absence d'un aliment transportable sur de longues distances, dans un contexte d'espacement des localités et des axes d'échange, un schéma de segmentation visant la conquête d'un espace de courtage, sans être impossible, semble moins probable. Au même titre que la concentration de la puissance de feu (abondance et qualité de

---

34. J. P. Dozon (1985) a montré que la construction de l'« ethnie bété », produit de l'histoire contemporaine, occultait une différenciation profonde des caractéristiques socio-économiques des populations se réclamant de nos jours de cette appartenance, les groupes situés sur les marges ouest et Sud-Ouest de cet espace, comme le Guébié ou le Guidéko des colonisateurs, se rapprochant davantage de leurs voisins Bakwe, Godié ou Kodia que des autres Bete de l'est et du nord-est au regard, notamment, des systèmes de culture (Chauveau, Dozon et Richard, 1981).

35. Le volume de tubercules requis pour ensemençer un hectare de taro est évalué à une tonne par Oswald (*op. cit.* : 37).

l'armement), la spécialisation sur la riziculture apparaît donc à la fois comme la conséquence d'un positionnement favorable dans les circuits d'échanges (accès élargi à l'acier et aux fusils) et comme un facteur essentiel de ce positionnement (amélioration qualitative de la logistique militaire).

Sur la côte en revanche, la contrainte de mobilité était beaucoup moins forte et celle du déplacement en groupe, sur de longues distances, virtuellement absente : l'accès privilégié aux armes à feu et l'accumulation de dépendants sociaux, fils et esclaves, conféraient aux groupements neyo une puissance militaire qui, si elle ne leur garantissait pas le contrôle définitif des points d'échange avec les traitants européens, leur assurait un avantage décisif pour se repositionner à proximité de ceux-ci. Dans ces conditions, la consolidation d'une agriculture laissant une place privilégiée, mais non exclusive, aux tubercules (en l'occurrence le manioc) offrait plusieurs avantages : elle requérait une participation plus faible de la main-d'œuvre masculine et libérait cette force de travail au profit des activités de navigation ou d'entretien de la palmeraie ; d'autre part, l'extension de cette dernière et la plus forte densité de population (du fait d'une moindre pression à la segmentation liée au niveau de capitalisation des lignage) imposaient un raccourcissement des temps de jachère et renforçaient les contraintes posées par la riziculture pluviale (sensibilité à la baisse de la fertilité et au plus fort enherbement des parcelles).

Dans cette perspective, la division spatiale du travail découlant de l'organisation des circuits d'échange apparaît avoir joué un rôle déterminant dans la différenciation des systèmes agraires précoloniaux : les cultures de tubercules (manioc en pays neyo, taro en pays bété) se révélaient être adaptées aux contraintes dérivant de la spécialisation dans les activités de production de biens d'échange (épouses et captifs en pays bété, dérivés du palmier sur le littoral), alors que la riziculture fournissait le support logistique aux mécanismes de régulation sociale associés aux activités de courtage.

*Intensification des échanges et reproduction élargie des lignages : vers l'émergence d'institutions politiques supralocales ?*

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, qui vit l'essor des échanges liés à la traite des produits du palmier, s'est caractérisée, sans aucun doute, par une relative prospérité et par un processus d'accumulation (biens matériels, épouses, esclaves) généralisé dans l'ensemble de l'aire de courtage. L'intensification des flux d'échange permit un accroissement de la taille des lignages ainsi que, vraisemblablement, une densification du littoral neyo et des espaces voisins des principaux axes de communication (Sassandra, Cavally). Cet accroissement démographique d'une part, le

poids des logiques de captation et de gestion des flux marchands dans l'organisation sociale et spatiale d'autre part, posent la question de la permanence du caractère acéphale, sans pouvoir séparé, de ces sociétés. En d'autres termes, l'articulation toujours plus étroites avec les circuits d'échange marchand transatlantique était-elle compatible avec le maintien d'une structure indivise de la société et l'absence de pouvoir politique au-delà du lignage ?

Les caractères généraux des groupes tribaux du Bas-Sassandra – lignagers, segmentaires et acéphales – ne recouvraient pas un modèle uniforme d'organisation sociale faisant de la tribu le niveau supérieur de coordination et de coopération entre les lignages. Chez les Neyo, Jamain (1973) identifie une institution coiffant la tribu, le *gbini*, « groupement d'alliances de patri-clans et de lignages », dont les groupements Bokra et Kebe auraient été la matérialisation. Il semble que ces groupes définissaient des espaces d'échange matrimonial (comme la tribu), mais aussi de libre circulation, en contraste avec le cloisonnement des circuits d'échange qui prévalait chez les groupes voisins, Godié et Bakwé. Il est tentant de rapprocher le *gbini* de la « confédération » de tribus identifiée en 1899 par Hostain et d'Ollone dans l'arrière pays de Tabou et Béréby, dont la vocation aurait concerné la coordination commerciale et militaire à l'échelle d'un espace relativement étendu (d'Ollone, *op. cit.* : 88-90)<sup>36</sup>.

Quelle qu'elle ait pu être la réalité opératoire d'une telle confédération, la formalisation du *gbini* en pays neyo semble coïncider avec l'émergence d'un véritable pouvoir politique à l'échelle du village, dont font état les rapports des premiers représentants de l'administration française, ainsi que les témoignages oraux recueillis. En s'installant sur le littoral neyo, les premiers identifièrent des « rois » qui, à l'échelle du village, centralisaient les fonctions de médiation avec les traitants européens, concentrant les opérations commerciales et organisant le recrutement des « kroumen » embarqués sur les bateaux pour les tâches de manutention ; les palmeraies notamment avaient fait l'objet d'un processus d'appropriation et de concentration déjà avancé<sup>37</sup>. Les relations initiales qu'établirent les fonc-

36. Selon d'Ollone, le fonctionnement de cette « confédération des Tabétou » se serait même étendu au domaine juridique, par le biais d'un « tribunal des chefs » (*op. cit.* : 88). D'après les informations que fournit cet auteur et la carte ethno-politique du pays krou établie par A. Schwartz (1993 : 93), cette « confédération » aurait rassemblé plus d'une demi-douzaine de tribus s'étendant depuis la côte jusqu'à une centaine de kilomètres en retrait de celle-ci.

37. Lorsqu'en 1910 E. Schiffer entreprit l'acquisition de 2000 hectares de palmeraies situés sur les terroirs de 14 villages neyo, il identifia un total de 46 « propriétaires », soit une moyenne de trois par village ; sur le littoral à l'est de Sassandra en revanche (villages de Kadrokpa, Ahorokpa et Dagbégo), moins fréquenté par les traitants européens et moins peuplé, le nombre de propriétaires apparaît beaucoup plus élevé : 34 au total pour 370 has (voir *infra*).

tionnaires coloniaux avec ces personnages, leur faculté à parler et à agir au nom du village, montrent qu'une fonction politique leur était reconnue : il y avait une véritable personnalisation du pouvoir au niveau local, qui contraste avec la perception qu'en eurent ces mêmes fonctionnaires en découvrant les villages de l'hinterland et le « caractère libertaire », « insoumis » de leurs occupants.

Les années qui précédèrent la colonisation ont-elles favorisé l'extension du pouvoir des *big-men* au champ politique et sa concentration ? Les taux de profit réalisés par les intermédiaires côtiers et l'accroissement du volume des transactions ont certainement amplifié leur capacité de contrôle social, perceptible notamment à travers l'accroissement de l'âge des hommes au mariage (entre 35 et 40 ans) et la multiplication des campements d'esclaves relevant des *big-men*. La densification humaine sur le littoral limitait d'autre part les possibilités de segmentation, sauf à choisir d'être relégué aux zones moins favorisées du système d'échange. La croissance démographique des lignages et celle des échanges requérait par ailleurs une coordination accrue entre les lignages, tant pour les activités de production que pour les opérations commerciales ; la consolidation des *big-men* favorisait enfin la mise en place d'institutions permettant une fluidification des échanges avec l'arrière-pays (le *gbini* ?), dès lors que leur monopole de médiation avec les traitants européens n'était plus menacé.

En l'état des informations disponibles, il n'est pas possible d'identifier un véritable processus de construction d'institutions politiques à une échelle dépassant celle du village. L'accroissement de la puissance militaire des *big-men* au long du XIX<sup>e</sup> siècle, via l'acquisition d'armes à feu et la captation de dépendants, notamment esclaves<sup>38</sup>, a pu constituer un levier à un tel processus. Mais en contrepartie, la pérennité du pouvoir politique, au-delà de la disparition du *big-man* qui le personnalisait, apparaît problématique, même à l'échelle du village. En ce sens, on ne peut parler de l'émergence d'institutions de gouvernement supraligner : le pouvoir était incarné par des individus et sa transmission ne répondait probablement à aucun mécanisme institutionnel. Pour autant, les « rois » que crurent identifier les premiers représentants de l'administration française préfiguraient-ils la constitution d'un appareil de pouvoir séparé ? De telles institutions auraient-elles pu peser sur les dynamiques foncières et sur les conditions ultérieures du développement des fronts pionniers ? La colonisation a rendu dérisoires de telles interrogations.

---

38 Sur le rivage alladian, les *big-men* disposaient des forces armées constituées d'esclaves (Augé, 1975 : 461).

## La colonisation française et la déstructuration de la société autochtone

À l'issue des contacts qu'ils établissent avec les populations de l'arrière-pays de Sassandra, au cours de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, les représentants de l'administration coloniale font généralement état d'une relative prospérité, perceptible notamment à travers l'habitat, le port des habitants, l'abondance des récoltes et du bétail<sup>39</sup>. Une vingtaine d'années plus tard cependant, leurs successeurs dressent un état des lieux radicalement différent : « [les Bakwé] sont misérables, vivent dans de mauvaises cases [...], souffrant chaque année de la faim parce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de préparer des plantations assez étendues »<sup>40</sup>. Ce retournement d'appréciation correspond au processus de déstructuration dans lequel les lignages autochtones se sont trouvés engagés, sous le poids du système de contraintes mis en place dès la prise de contrôle effective de la région par l'administration coloniale, au début du XX<sup>e</sup> siècle.

### *La mise en place de l'appareil colonial et l'éviction des courtiers autochtones*

Le poste administratif de Sassandra et les services de douanes de Kotrohou, Drewin et Victory sont créés dans le courant du mois de septembre 1893, mais jusqu'aux premières années du XX<sup>e</sup> siècle, la présence française ne sera effective que sur la côte. Durant les dix premières années de colonisation, l'arrière-pays n'est parcouru que par quelques missions exploratoires, circonscrites au cours du Sassandra et de quelques uns de ses affluents (missions Arago, qui remonte le fleuve jusqu'à Boutoubré et Kouaté en 1891, de Pobéguin, qui suit le même itinéraire en 1895, de Thomann à Soubré en 1897, à Buyo en 1898, puis à Séguéla, en passant par Issia et Daloa, en 1901). La prise en main administrative du « Cercle du Sassandra » reste donc largement virtuelle en dehors des postes créés sur le littoral et en bordure de la seule véritable voie de pénétration réellement utilisée par les colonisateurs : à Boutoubré en 1900, puis à Guidéko en 1903, postes qui seront ensuite transférés à Soubré à partir de 1908.

Pour symbolique qu'elle puisse alors paraître, la présence française a cependant de profonds et rapides effets sur la structure du système de courtage qui régissait les échanges à l'échelle de la région. Cette première phase de la colonisation s'identifie en effet avec le boom de la traite du

39. Voir le rapport de l'administrateur G. Thomann en 1896 (ANCI, 1 RR 36).

40. « Précis de la situation politique du Cercle du Bas-Sassandra en février 1917 » par l'administrateur R. Delarière (ANCI, 1 EE 157[1]).

latex dans l'ensemble de l'hinterland forestier, sous l'impulsion d'agents indigènes associés précocement à l'appareil commercial et administratif colonial (Nzima, Fante et Asante venus de Gold Coast et Noyo de la région), lesquels précèdent les colonisateurs dans la prospection de l'arrière-pays. La fluidification des échanges au long du Sassandra et sur la côte, où les colonisateurs concentrent leur dispositif, d'une part, la pénétration de l'hinterland par les traitants de latex, d'autre part, contribuent à briser certains monopoles de courtage, en particulier au niveau des points de rupture de charge, et à intensifier le commerce avec les populations les moins bien situées dans le système d'échange précolonial. Ces dernières vont ainsi connaître une prospérité dont font état les premiers rapports administratifs, avant que l'occupation effective du territoire par les colonisateurs, entre 1908 et 1917, n'y mette un terme brutal, les opérations de « pacification » coïncidant dans leur phase ultime avec la crise et l'effondrement de la traite du caoutchouc (1914-1915). Significativement, cet « âge d'or » de l'économie autochtone, bien que contemporain de l'implantation de l'appareil administratif colonial aux principaux points de rupture de charge du commerce précolonial, est associé dans l'histoire orale des populations de l'hinterland à la période immédiatement antérieure à la colonisation.

La création du poste de Sassandra est donc perçue comme un facteur de libéralisation et d'accélération des échanges par les firmes commerciales européennes<sup>41</sup>. Accompagnées de leurs auxiliaires indigènes, elles y développent leurs implantations : aux comptoirs déjà existants (Woodin & Co, Rider Son & Andrew, King, Lucas, Harding) s'ajoutent dès le début du siècle des représentations des principales sociétés de traite françaises : Compagnie Française de Kong, SCAF, CFAO, SCOA, Africaine Française, Omnium Colonial, Devès et Chaumet, Duteil de la Rochère, Maurel et Prom (Gokou, 1977 ; ANCI, 1 RR 36, 1911).

À partir de 1895, ces maisons réorientent leur activité, auparavant centrée sur la traite des produits du palmier, au profit du commerce du caoutchouc. L'essor de la demande industrielle pour ce produit vient alors pallier la dépression qui touche, entre 1885 et 1905, le marché international de l'huile de palme (Dummet, 1971 ; Orijji, 1983). Avec l'installation des autorités coloniales sur la côte et l'ouverture des voies de pénétration vers l'hinterland qui en résulte, le Sud-ouest ivoirien se profile comme un possible prolongement des bassins d'extraction du latex qui se sont développés dans l'ouest de la Gold Coast au cours des années 1880, puis dans

---

41. Williamson, agent de la Cie Woodin à Drewin, accueillera le premier administrateur français, G. Thomann, avec ces paroles : « Je perds d'un côté les droits que j'aurai à vous payer, mais je pense que ce déficit sera largement compensé par l'augmentation de mes affaires à cause de la sécurité que vous apportez à ce pays » (cité par P. Kipré, 1985 : 91).

l'est de la Côte d'Ivoire à partir de 1890. Dans ces deux régions, la traite du caoutchouc s'est organisée à partir d'un réseau de courtiers indigènes, Nzima et Fante, agréés par les grands commerçants côtiers qui leur fournissaient des crédits en marchandises et en numéraire, qui menèrent les opérations de collecte et d'échange du caoutchouc contre des produits manufacturés avec les populations de l'hinterland (Ahrin, 1981 ; Dummet, *cit.* ; d'Alépé, 1982). Supportée par des prix internationaux en hausse, qui conféraient au latex une valeur pondérale élevée et permettaient d'assumer les coûts du portage sur de longues distances, la traite du caoutchouc a ainsi connu un développement large et rapide dans les régions où la marge finale n'était pas annulée par l'intervention d'un trop grand nombre d'intermédiaires et la multiplication des transactions au cours du cycle de réalisation.

En permettant de contourner les monopoles de courtage du système d'échange précolonial, l'installation de l'administration française sur la côte neyo puis au niveau des principaux points de rupture de charge (Boutoubré et Soubré) créa les conditions d'une intégration rapide du Bas-Sassandra au commerce international du caoutchouc. Cette installation fut dans l'ensemble bien accueillie par les populations de l'intérieur, qui y voyaient l'opportunité de s'affranchir des courtiers neyo et d'établir des relations directes avec les comptoirs commerciaux de la côte. Les chefs neyo pour leur part, qui avaient le plus à perdre dans cette restructuration des échanges, mirent rapidement à profit les relations de proximité qu'ils avaient tissées avec les maisons commerciales et leur maîtrise des systèmes d'alliance avec les groupes de l'hinterland pour établir des réseaux de collecte du latex et concurrencer efficacement les intermédiaires nzima, fante et asante, au besoin en étendant leur rayon d'intervention bien au-delà du bassin du Bas-Sassandra, qui avait jusqu'alors constitué leur espace d'opération : au début du siècle, les intermédiaires neyo opéraient sur le Sassandra jusqu'à la hauteur de Guessabo, à 300 km de l'embouchure (Kipré, 1985 : 45), et avaient entrepris la prospection commerciale du cours inférieur du Cavally, où ils tendaient à déplacer les agents de la Liberian Rubber Corporation qui y avaient dominé jusqu'alors cette activité<sup>42</sup>. Dans le Bas-Sassandra, des intermédiaires kodia et bakwé assuraient, pour le compte des agents neyo, la prospection et la collecte dans les zones les plus enclavées du Godiéko, de l'Obli (Bakwé septen-

---

42. « The area on the Nzo and northern Sassandra River, as well as that of the present subprefecture of Taï on the Cavalla River was tapped by the Noyo [...] The Noyo contacted the Doo first in 1906, and the latter became brokers for them with such neighbouring We tribes as the Niaha, Zagno, Blaon and Zagna » (Massing, 1980 : 83). Ibo (1993) mentionne également la présence de Noyo sur le cours supérieur de la Lobo et du Sassandra, à hauteur de Guessabo, où ils avaient mis en place des pêcheries et entreprenaient le fumage du poisson en 1915.

trional), voire du Guidéko. Le volume d'activité généré par le boom du latex et le désenclavement commercial de l'hinterland offrirent ainsi des alternatives économiques à l'érosion des monopoles traditionnels de courtage et à la relative dépression du marché de l'huile de palme qui auraient pu désarticuler l'économie des lignages neyo<sup>43</sup>.

Comme en Gold Coast ou dans l'est de la Colonie de Côte d'Ivoire, le commerce du caoutchouc reposait sur un réseau de traitants à qui les maisons commerciales faisaient l'avance de diverses marchandises (fusils et poudre, outils à lame d'acier, tissus, sel, tabac, etc.), payables en latex, qui reproduisaient ce type de rapport auprès des collecteurs locaux, moyennant un escompte de 100 à 300 %<sup>44</sup>. Dans un contexte de forte concurrence entre acheteurs, ces pratiques usuraires visaient à créer des relations d'exclusivité avec les chefs de lignage des zones de collecte et, en particulier, la concession de gisements de lianes et d'arbres à latex (*Landolphia Cyariensis* – *woroba-blako* – et *Funtumia Africana* – *woroba-sú*), qui étaient ensuite exploités par des esclaves ou des clients endettés. Le recours au métayage, selon les termes de l'*abu-san*, qui accordaient un tiers du produit au concessionnaire, un tiers au collecteur et le tiers restant au dépositaire traditionnel de la ressource, fut également largement employé pour s'assurer l'exploitation exclusive d'un territoire déterminé<sup>45</sup> (Ahrin, 1981). Avec le boom du caoutchouc, le système de clientélisation par l'endettement, déjà répandu à l'époque précoloniale, s'est ainsi développé et généralisé, dépassant le cadre des relations interlignagères et de voisinage pour intégrer des éléments allochtones, originaires du littoral neyo ou de Gold Coast. Le caoutchouc s'est ajouté aux produits traditionnels du commerce précolonial – et les a souvent déplacés – sans modifier la nature des rapports entre les agents. Les contraintes posées par le portage des balles de latex sur de longues distances conduisirent par ailleurs à un recours large à la main-d'œuvre captive, afin de réduire les coûts d'acheminement

---

43. La position ambiguë des courtiers neyo face à l'implantation française est résumée par le face à face entre Beugré, chef de Sassandra, qui tenta en 1898 de soulever la région pour empêcher l'ouverture des systèmes d'échange au long du Sassandra et le déplacement des intermédiaires côtiers, et Zago, chef de guerre de la même localité, mais aussi coupeur de bois et fournisseur de kroumen pour le compte des maisons de commerce françaises, qui s'y opposa et fit finalement échouer ce projet (Kipré, *op. cit.* : 124).

44. « Le commerce de traitant sur le haut fleuve [Sassandra] est très lucratif et attire tous les Neyaux un peu hardis et entreprenants ; ce genre d'activité leur est facilité par des méthodes [...] qui consistent à accorder des crédits souvent élevés de marchandises à des indigènes n'ayant pour seule fortune que des connaissances commerciales très vagues » (Rapport sur la situation économique et commerciale du Cercle de Sassandra, 1911, ANCI, IRR 36).

45. La pratique de l'*abu-san*, introduite par les intermédiaires de Gold Coast, devait ensuite se généraliser avec le développement des plantations indigènes de cacao dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (voir le chapitre suivant).

jusqu'aux voies fluviales, prolongeant la demande en esclaves qu'avait généré la traite de l'huile de palme depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au-delà du contournement de certains monopoles de courtage, le boom du caoutchouc n'a donc pas modifié en substance les rapports sociaux ni la division du travail qui caractérisaient les échanges marchands depuis l'époque précoloniale. En particulier, les marges réalisées par les traitants de latex dans les zones récemment désenclavées de l'Ouest et du Sud-ouest étaient nettement supérieures à celles qui avaient cours en Basse Côte d'Ivoire : au tournant du siècle, pour des distances à la côte équivalentes, elles étaient deux à trois fois plus élevées sur le cours du Sassandra que sur le Bandama<sup>46</sup>. Ces conditions ne semblent pas avoir freiné l'extension de la traite, puisqu'au début des années 1910, une centaine de tonnes de caoutchouc étaient commercialisées annuellement à Soubré et environ 150 dans le cercle du Haut-Sassandra, soit le cinquième de la production totale de la colonie de Côte d'Ivoire à cette époque (Massing, *op. cit.* : 83 ; Noire, 1914 ; d'Alépé, 1982). En 1912, le latex représentait ainsi 98 % des achats des comptoirs de l'intérieur des cercles du Haut et du Bas-Sassandra (Kipré, 1985 : 158).

Parallèlement à leur engagement dans la traite du caoutchouc, les courtiers neyo mirent largement à profit leurs relations de proximité avec l'appareil administratif et commercial pour investir d'autres secteurs d'activité dont la croissance était également rapide. À l'image de Zago, chef de guerre du village de Sassandra, ou de Uéa Bloa, grand commerçant de Gaoulou, certains se lancèrent dans l'exploitation des peuplements d'acajou sur les rives du Sassandra, de la Davo, de la Niéga ou de la Dagbé (ANCI, 1 RR 36, 1911) ; l'organisation des recrutements de kroumen pour les travaux de manutention à bord des navires de commerce européens ou dans les rades foraines (de Sassandra, Drewin, Dagbégo ou Victory) représentait également une source lucrative de revenus. À l'image des dynamiques à l'œuvre en Gold Coast à la même époque, des processus de réinvestissement des profits du caoutchouc dans la mise en place de plantations de cacao se sont alors dessinés sur le littoral du Sud-ouest, en particulier dans la région de Tabou (Chauveau, 1995), mais également sur la portion inférieure du cours du Sassandra, près des villages de Gaoulou et de Louga<sup>47</sup>, ainsi que dans le village bakwé de Niangué.

---

46. En 1898, le panier de sel acheté 2 francs à Lahou était revendu 4,50 F à Tiassalé et 6 F à Kodiokoffi (Chauveau, 1977 : 590) ; deux ans plus tard, le même panier, qui valait 2, 50 F à Sassandra, était valorisé par les traitants de latex 12 F à Soubré et jusqu'à 120 F sur la Nzo, à 250 km de la côte (Lauer, 1974, cité par Massing, 1980 : 83). En 1907, une simple machette était échangée contre 15 à 20 boules de latex dans la région de Sinfra (d'Alépé, 1988 : 84).

47. Dans ce dernier village, un rapport administratif de 1916 faisait état de plantations cacaoyères en production, réalisées par trois Noyo (Dibi, Kéké et Grah) et un Sierra-Léonais, répondant au nom de Nelson (ANCI, 1 RR 36).

À partir de la fin des années 1900 cependant, la prospérité associée à la dissolution des rentes de monopole est brutalement remise en question par la mise en place d'un système de contraintes administratives (impôt de capitation, prestations de travail, réquisitions de produits, déplacements forcés de villages, puis levée militaire) et par une politique d'éviction des intermédiaires autochtones au profit de nouveaux acteurs (Soudaniens, Libanais, ainsi que colons européens), notamment par le biais de la monétarisation des échanges (imposition en numéraires, interdiction de circulation des manilles, instauration des marchés de poste où les produits de traites sont commercialisés à un prix déterminé, contre argent comptant). La mise en œuvre de cette politique suit la prise de contrôle militaire de l'hinterland par les colonisateurs, et ses effets économiques et sociaux sont amplifiés par l'effondrement de la traite du caoutchouc à partir de 1913. La crise qui en résulte affecte indistinctement l'ensemble de la société autochtone, y compris les groupes qui, à l'image des lignages neyo, avaient jusqu'alors tiré le meilleur parti de la recomposition du système d'échange précolonial.

Entre 1907 et 1916, un dispositif de prélèvements est ainsi mis en place qui va lourdement peser sur la capacité des chefs de lignage à maintenir la cohésion de leur groupe de dépendance, voire à assurer sa reproduction biologique simple, comme l'atteste la multiplication des disettes dans l'ensemble de la région entre 1915 et 1919. L'instauration de l'impôt de capitation pour tout individu des deux sexes de plus de 10 ans, formelle en 1904, mais effective dans les principaux villages de l'intérieur à partir de 1907, est bientôt complétée par l'élargissement des réquisitions en main-d'œuvre et en produits destinés à satisfaire les besoins de l'appareil administratif et commercial colonial<sup>48</sup>. La construction des premières routes terrestres, les besoins de portage sur ces nouvelles voies, ainsi que la manutention dans les entrepôts, dans la rade et sur le wharf de Sassandra, l'installation enfin de plusieurs sociétés coloniales de « mise en valeur » des ressources agricoles et forestières<sup>49</sup>, vont ainsi constituer un appel croissant de main-d'œuvre que l'administration coloniale s'efforcera à satisfaire par le biais des réquisitions de travailleurs.

---

48. Dès 1894, des contingents de kroumen sont acheminés depuis Sassandra vers Grand-Bassam ou Cotonou (ANCI, 1 FF 149).

49. La Société des Huiles et Palmiers de Côte d'Ivoire, SHPCI, fondée à Drewin en 1910 par l'ancien administrateur du cercle et promoteur de la route Sassandra-Soubré, Émile Schiffer, diverses sociétés d'exploitation forestières - SFICI, Outaing et Coulomb, Mouragues, Perraut, Schwander - qui opèrent dans la région du Bas-Sassandra à partir de 1920, et enfin les colons européens qui entreprennent la culture du cacao dans la région de Soubré dès la fin de la première guerre mondiale ou celle du bananier dans l'arrière-pays de Sassandra dans le courant des années 1930.

Dans un premier temps, l'essentiel de ces prélèvements est destiné à soutenir le développement du système de communications entre les places administratives et commerciales : la main-d'œuvre prestataire est employée à la construction des routes de pénétration de l'hinterland et des lignes télégraphiques qui les longent (« piste Schiffer », qui relie Sassandra à Soubré par le pays bakwé à partir de 1910, voie Soubré-Issia-Daloa, construite en 1913-1914, routes Sassandra-Gueyo-Gagnoa et Soubré-Gueyo, réalisées entre 1920 et 1925), alors que les villages de la région, outre les travailleurs et les porteurs, sont contraints de fournir le « riz du commandant » destiné à leur alimentation ; les villages kodia sont pour leur part astreints à procurer des pirogues (deux par village et par an) et des rameurs pour assurer le transit des marchandises sur le Sassandra, voie d'évacuation qui demeurera essentielle jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale. La restructuration du système de communications est renforcée par la relocalisation de nombreux villages sur les nouvelles voies coloniales. Entre 1912 et 1917, 24 villages bakwé sont ainsi déplacés au long de la piste Schiffer afin d'en assurer l'entretien et faciliter la collecte de l'impôt<sup>50</sup> ; les mêmes mesures sont appliquées à plus d'une dizaine de villages en pays godié entre 1920 et 1922, lors de la construction de la route Sassandra-Gagnoa (voir la figure 4).

Tant que ces contraintes sont perçues comme une contribution au désenclavement des villages, elles sont globalement bien acceptées par les populations concernées : lors de la construction de la piste Schiffer, en 1908 et 1909, « les Bakoués s'exécutent facilement » et fournissent même spontanément des travailleurs (ANCI, 1 EE 158 [1]). Significativement, ce sont les Kodia, qui contrôlaient le transit sur les cours inférieur du Sassandra et avaient réservé le meilleur accueil à Thomann, qui offrent le plus de résistance : dès 1902, ils organisent un boycott du transport sur le fleuve et rackettent les traitants de latex dans l'objectif de rétablir leurs prérogatives de courtage avec le Guidéko et le Baléko (ANCI, 1 EE 166 [1]<sup>51</sup>) ; la réalisation de la piste Schiffer, qui constitue une voie de communication alternative au Sassandra, vient répondre directement à cette menace. Mais dès 1907, un premier fléchissement de la traite du caoutchouc, lié à l'abolition de l'esclavage et à la prohibition de la vente des fusils dans la colonie de Côte d'Ivoire, deux « composantes » centrales de ce commerce, provoque les premiers troubles : dans le Guidéko et à Soubré, 19 traitants, Nzima, Asante et Neyo sont assassinés (Gokou, 1977) ; l'année suivante, le chef de guerre

---

50. « Précis de la situation politique du cercle du Bas-Sassandra » par l'administrateur R. Delarière (ANCI, 1 EE 157 [1])

51. L'administrateur Thomann signale à cette occasion que le salaire réclamé par les payeurs a été multiplié par 12 !

des Bakwé du clan Kpéhiri, Kanike Lia, se soulève. L'effondrement de la traite du caoutchouc, à partir de 1913, provoque une recrudescence des troubles, de nouveau autour de Soubré (Guidéko, Kpéhiri et Opouyo) mais aussi en pays neyo, puis dans le Godiéko en 1915 et en pays bakwé un an plus tard (*ibid.*).

La crise du commerce de latex représente une rupture fondamentale dans l'organisation sociale et économique. Cette crise était annoncée par la destruction rapide des peuplements de *landolphia* et *funtumia* du Bas-Sassandra, coupés ou saignés à blanc par les collecteurs aux prises dans une véritable course à la ressource (Noire, 1914 ; ANCI, 1 RR 36, 1913<sup>52</sup>). Mais elle est brutalement précipitée par l'essor de la production des plantations d'hévéa malaisiennes et l'effondrement des prix internationaux qui en résulte. Déjà dépossédés des fonctions de courtage qu'ils occupaient dans le système d'échange, les chefs de lignage de l'intérieur voient s'effondrer leur source principale et parfois unique de revenus. Seule la production d'huile et de noix palmistes, qui avait été fortement affectée par le détournement de la main-d'œuvre indigène vers l'extraction et la traite du caoutchouc, semble prendre partiellement le relais dans les statistiques coloniales (figure 3). Mais cette production est le fait principalement de la Société des Huiles et Palmiers de Côte d'Ivoire qui s'arroge, à partir de 1910, le contrôle de la majeure partie de la palmeraie neyo (voir *infra*).

Dans le même temps, les charges pesant sur la population autochtone s'accroissent : entre 1908 et 1918, alors que le prix nominal du caoutchouc chute de 60 %, le niveau de l'impôt de capitation est multiplié par plus de trois (voir la figure 3). Parallèlement, les chefs de lignage sont confrontés à des ponctions régulières sur leur force de travail domestique : à l'abolition de l'esclavage et à la généralisation des corvées pour les hommes de plus de quinze ans et pour des périodes pouvant aller de trois à six mois<sup>53</sup> s'ajoute, à partir de 1914, la levée militaire. En 1915, alors que le rôle de l'impôt y recense 9547 adultes, le cercle du Bas-Sassandra est contraint de fournir 875 recrues à l'armée, qui s'ajoutent aux 750 travailleurs employés par la seule SHPCI de Drewin – dont l'aire de recrutement s'étend, il est vrai, jusqu'au cercle du Haut-Sassandra (Gokou, *op. cit.* ; ANCI, 1 RR 36). De façon générale, les régions de l'ouest ivoirien fournissent l'essentiel de la force de travail qui est acheminée vers les

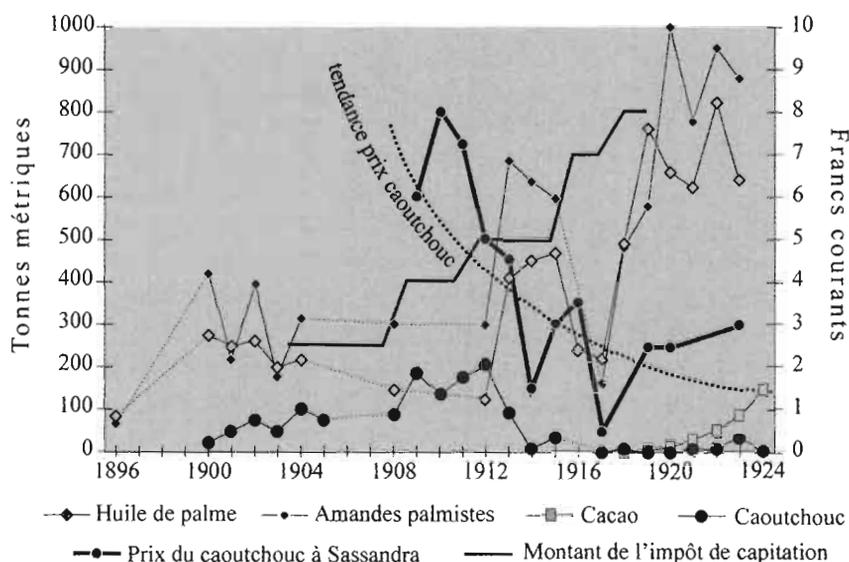
---

52. « Nos riches peuplements [de *funtumia*] sont complètement épuisés [dans] le Loblé, le Kouzié et le Bakwé ».

53. En fait, la durée de la réquisition dépendait de la capacité des villages à fournir une « relève » permettant le maintien d'un volant fixe et permanent de main-d'œuvre sur les chantiers coloniaux. En l'absence de cette relève, les ressortissants d'un village déterminé étaient astreints à demeurer à disposition de leur employeur.

grands chantiers de communication et les pôles d'activité de la colonie : elles procurent 89 % de la main-d'œuvre prestataire en 1919 et encore 40 % entre 1934 et 1938, soit 10 % de la population totale alors recensée dans ces régions (Kipré, *op. cit.* : 158 ; Ekanza, 1981).

**Figure 3. Évolutions des exportations et de la valeur des principaux facteurs de l'activité économique dans la région de Sassandra entre 1896 et 1924**



Sources : ANCA, IRR 36 ; Massing (1980) ; Thomann (1906) ; d'Alépé (1982)

Aux soulèvements armés suscités par ces ponctions, qui sont violemment réprimés par la troupe (razzias et incendies de villages), succèdent les fuites de jeunes adultes, que dénoncent avec insistance les rapports administratifs, notamment au sujet des villages bakwé qui avaient pourtant collaboré à la construction de la piste Schiffer (ANCI, 1 EE 157 et 158, années 1911, 1915 et 1916). Afin de renforcer l'efficacité du système de réquisitions, l'administration crée des relais indigènes au sein des sociétés locales en instaurant les fonctions de chef de canton (assimilé au chef de clan) et de village, rémunérées selon l'aptitude de leurs détenteurs à satisfaire aux exigences des colonisateurs : des gratifications leur sont attribuées pour la fourniture de travailleurs prestataires<sup>54</sup>, ainsi que pour le

54. En 1914, les chefs de village du cercle du Haut-Sassandra reçoivent ainsi une prime de 2 F par prestataire pour une période de travail d'un mois et de 5 F pour une durée supérieure (Noire, 1914).

versement ponctuel et intégral de l'impôt ; à cette fin leur sont confiées la réalisation et la gestion de plantations de riz ou de cacao, qui sont cultivées sous une forme collective par les villageois et dont le produit, commercialisé sur les marchés administrés des postes administratifs, est consacré au paiement de l'impôt. À partir de 1920, la quasi-totalité des villages du cercle de Sassandra dispose ainsi d'une petite plantation cacaoyère (1 à 2 ha) exploitée sous l'autorité du chef de village ou de canton. Dans les villages de l'hinterland, où aucun pouvoir politique n'existait au-delà du lignage moyen, la création de chefferies dont la seule légitimité dérivait de l'appui des autorités coloniales devait se traduire par de nombreux abus et constituer des foyers d'accaparement de pouvoir et de richesse.

### *Une triple décapitalisation*

À partir de la conquête militaire de l'hinterland, et de façon contingente à l'effondrement de la traite du caoutchouc, les sociétés autochtones sont entraînées dans un processus profond et durable de déstructuration, perceptible à tous les niveaux de l'organisation sociale et spatiale. Le moteur principal et l'expression ultime de cette déstructuration résident dans la décapitalisation qui porte sur les trois facteurs centraux de l'activité économique des lignages : le capital circulant, investi dans les transactions matrimoniales et commerciales, la force de travail familiale et le patrimoine foncier. Au cœur de ce processus de décapitalisation et de déstructuration, les mécanismes d'endettement, qui fondaient les rapports sociaux à l'époque précoloniale, jouent à nouveau un rôle prépondérant.

#### – Le tarissement du capital circulant

La mise en place des nouveaux axes d'échange, à travers le développement du réseau routier qui contourne les voies de circulation de l'époque précoloniale, coïncide avec la substitution des courtiers « traditionnels » par de nouveaux intervenants, extérieurs à la région. L'éviction des intermédiaires autochtones, provoquée par la crise du caoutchouc et la disparition concomitante des nombreuses sociétés commerciales de taille moyenne, dont l'activité reposait en grande partie sur les relations de proximité tissées avec les agents indigènes (Rider Son & Andrew, King, Lucas, Harding, Africaine Française, Omnium Colonial, Devès et Chaumet, Duteil de la Rochère, Maurel et Prom), est confirmée dès l'après-guerre par la consolidation des grandes firmes coloniales de commerce (SCOA, CFAO, SCAF, SPROA, SFCI), qui s'appuient de façon

exclusive sur un réseau d'intermédiaires dyula<sup>55</sup> et libanais et reconstituent, à travers ces derniers, un système pyramidal de crédit (Kipré, *op. cit.*, T. II : 81). Les courtiers autochtones se trouvent donc coupés graduellement, à partir des années 1913-14, de leur principale source de revenus et de pouvoir.

La conquête militaire, suivie de la mise en place du dispositif colonial de réquisitions, a par ailleurs pour conséquence immédiate la disparition du cheptel bovin que les premiers administrateurs décrivaient comme relativement abondant. Aux razzias réalisées par les colonnes militaires succèdent les confiscations pour satisfaire aux besoins d'approvisionnement des postes administratifs et au paiement de l'impôt des villages : les bovins, particulièrement difficiles à soustraire à l'attention, sont les objets premiers de ces réquisitions. Comme ce fut le cas en pays bété (Dozon, 1985 : 271), il semble que les populations du Bas-Sassandra aient alors développé une stratégie de la terre brûlée, préférant abattre et consommer ce qui restait de leur cheptel plutôt que de voir les colonisateurs se l'approprier. Succédant à la phase de conquête, la politique de confiscation des armes à feu, suivie après la première guerre mondiale par l'interdiction de circulation et d'emploi des manilles, accélère à son tour le tarissement des biens d'échange qui intégraient le patrimoine des lignages et fondaient le prestige des *big men*.

Au cours de ces années, on assiste par ailleurs à un accroissement sensible des charges sociales qui pèsent sur les chefs de lignage. D'une part, ceux-ci sont tenus de fournir l'impôt de capitation de leurs dépendants, hommes et femmes, âgés de plus de 10 ans, sous peine de voir leur groupe de dépendance se disloquer ; or nous avons vu qu'à partir de 1912, le niveau de cet impôt ne cesse de s'élever alors que les prix des principaux produits commercialisés, le caoutchouc en premier lieu, suit une évolution inverse. D'autre part, la colonisation semble induire un renchérissement des coûts d'entretien des réseaux sociaux, ceux qui reposent sur l'échange matrimonial en particulier.

Avec la disparition du cheptel bovin, la composition des compensations matrimoniales s'élargit à un nombre croissant de biens manufacturés puis, de plus en plus, à des sommes en numéraires. La période qui court entre les deux guerres est ainsi marquée par une forte inflation sur les transactions matrimoniales : alors que le pouvoir de rétention des aînés vis à vis de leurs descendance masculine s'affaiblit avec l'ouverture des sphères d'activité et de circulation des individus, l'accroissement de la dette instaurée par le mariage, qui assujettit le cadet à l'aîné qui l'a

---

55. Le commandant Noire fait état d'un total de 2800 colporteurs « soudaniens et sénégalais » relayant les maisons de commerce dans le cercle du Haut-Sassandra dès 1914 (Noire, *op. cit.*).

doté, apparaît comme un moyen de maintenir la cohésion du groupe social ; mais en même temps, la compétition existant entre chefs de lignages pour s'assurer le contrôle d'une large descendance, ainsi que l'élargissement de l'accès des jeunes adultes aux numéraires qui résulte du développement des activités économiques hors de la sphère lignagère, se traduisent par des pressions inflationnistes constantes sur le montant des compensations matrimoniales<sup>56</sup>. Cette tendance générale s'accompagne d'une fragilisation accrue de l'institution matrimoniale et des alliances entre lignages, perceptible à travers la multiplication des litiges portés devant les instances juridiques<sup>57</sup>.

Les alliances matrimoniales sont par ailleurs l'occasion de transférer sur les anciens *big men* ou sur les nouveaux intermédiaires de l'administration coloniale une partie des charges pesant sur les aînés : « les chefs de lignage devaient aider leurs belles-familles sous peine de voir les femmes quitter leur groupe : ils participaient souvent au paiement de l'impôt de capitation de la belle-famille et aux frais des funérailles en cas de décès [dans celle-ci] »<sup>58</sup>. On assiste ainsi au recentrage des stratégies matrimoniales sur les personnes les mieux placées dans le système gravitant autour de l'appareil colonial<sup>59</sup>. Ce phénomène a deux conséquences : d'une part ces intermédiaires tendent à développer une polygamie élargie, qui déséquilibre le système de régulation sociale par l'échange matrimonial ; d'autre part, le recyclage des dots dans le paiement de l'impôt a pour effet de réduire la capacité des chefs de lignage à assurer le mariage de leur propre descendance masculine et, *in fine*, à maintenir la cohésion de leur groupe de dépendance.

Au long de la période coloniale, et avec une vigueur redoublée à partir de l'indépendance, une tendance similaire à l'accroissement des dépenses sociales se fera jour dans le cadre des cérémonies funéraires, qui vont devenir l'un des champs privilégiés de la construction des statuts sociaux et des pouvoirs à l'échelle locale. Dans ce processus inflationniste, les ressortissants de la région installés en Basse-Côte joueront un rôle majeur, contribuant à miner la structure élargie des groupes domestiques et à y renforcer les tensions centrifuges.

La période qui suit la conquête de l'hinterland est donc marquée par la perte d'efficacité des instruments de régulation sociale (échange matri-

---

56. Chez les Dida et les Bété, Terray (1969) et Paulme (1962) observent un phénomène similaire d'accroissement rapide du taux de la dot à partir de la colonisation.

57. En pays bété, Raulin (*op. cit.* par Oswald, 1998 : 73) indique que plus de 60 % des cas portés en 1955 devant les tribunaux coutumiers ont trait à des litiges matrimoniaux (dot, adultères, etc.).

58. Entretien avec Grah Monni Honnoré, Niéga, mai 1993.

59. « Afin de pouvoir payer leur l'impôt [de capitation], les Godié venaient [à Gaoulou] offrir leurs filles en mariage » (entretien avec Ayé Gnplé, Gaoulou, avril 1994). Ces comportements nous ont été confirmés à Dakpadou (pays godié) et à Gréguibré (pays kodia).

monial, guerre, endettement) qui reposaient en grande partie sur la capacité des chefs de lignage à s'approprier des rentes de situation dans le système d'échange. L'ouverture de la sphère d'activité et de circulation des individus provoque ainsi l'effondrement des bases sociales et matérielles de leur pouvoir. Le tarissement du capital circulant induit un renversement des rapports de dépendance, fondés sur l'échange réciproque, qui étaient à la base de leur accumulation et de la cohésion des groupes domestiques : « les relations asymétriques (qui permettaient à une minorité d'individus de contrôler l'incorporation des hommes et la circulation des femmes) sont brisées » (Dozon, *op. cit.* : 311).

– Une décapitalisation rapide sur le travail familial

Cette rupture, ou plutôt le renversement, des rapports de dépendance entre les aînés et les cadets sociaux se traduit par un mouvement d'individualisation des stratégies de ces derniers et un processus d'éclatement des patrilignages : les hommes jeunes ne sont plus contraints de travailler chez un aîné et d'attendre son bon vouloir pour se marier. Le renchérissement des transactions matrimoniales, conséquence de l'accumulation par certains cadets, sous une forme individuelle, des biens nécessaires à la constitution de la dot, accroît par ailleurs les difficultés d'accès au mariage des hommes restés au village et constitue une incitation supplémentaire à l'exode (Oswald, 1998 : 76).

Les premiers départs sont indissociables de la phase de conquête, puis de la mise en place du système de réquisitions de main-d'œuvre : les jeunes contraints de travailler trois à six mois, dans des conditions souvent extrêmement pénibles, sur les chantiers publics ou les premières exploitations coloniales (coupes forestières, palmeraie de la SHPCI), mirent à profit la proximité de la rade de Sassandra et la demande en navigateurs et manutentionnaires qui s'y développait pour fuir vers les ports de Basse-Côte ou de Gold Coast. D'autre part, après l'effondrement des revenus tirés de l'extraction du caoutchouc, la vente de force de travail dans les bassins d'activité de la colonie (Basse-Côte), a fréquemment été stimulée par les chefs de village et de lignage qui y voyaient un recours pour satisfaire au paiement de l'impôt. Les pressions de l'administration concouraient à de telles pratiques. Mais ces stratégies ont souvent tourné court face aux désertions et aux détournements de salaires<sup>60</sup>.

---

60. « les Bétés employés à Drewin comme grimpeurs [pour la récolte des palmiers] n'ont pas ramené de numéraires [...] Les quelques 20 000 F de salaires touchés ont été presque totalement dépensés à Sassandra. C'est une des causes du peu de succès des recruteurs de la SHPCI [...] Les chefs se soucient peu de perdre des travailleurs qui ne contribuent pas au paiement de l'impôt de la collectivité » (Rapport administratif de 1919, ANCI I RR 36). En 1920, seuls 159 des 700 manœuvres de la palmeraie de Drewin

Les pouvoirs accordés aux chefs de village et de canton dans l'organisation des recrutements de main-d'œuvre prestataire se traduisaient par ailleurs par des discriminations au détriment des chefs de famille les moins bien placés dans les réseaux clientélistes qui se recomposaient autour des nouveaux intermédiaires de l'administration coloniale, renforçant les pressions à l'exode au sein de ces familles.

Lorsque l'émigration vers la Basse-Côte devient un phénomène de masse, au début des années 1920, les ressortissants du Bas-Sassandra, comme du reste l'ensemble de la main-d'œuvre provenant des cercles de l'ouest, se trouvent cantonnés à des emplois subalternes (manutention, portage, manœuvre) ; la migration, loin de lever les stéréotypes que le colonisateur a apposé aux populations de l'ouest forestier (rétives à l'autorité, instables, vagabondes) les y enferme au contact des groupes qui ont été initiés précocement aux circuits de l'économie coloniale (Dozon, *op. cit.* : 322)<sup>61</sup>. Seuls les Neyo parviennent à échapper à cette stigmatisation. Les liens tissés avec l'appareil colonial dès son implantation sur le littoral – et même plusieurs décennies auparavant si l'on considère les relations qu'ils entretenaient avec les agents commerciaux et les compagnies de navigation européennes – leur permettent d'accaparer les fonctions de médiation avec l'administration et les maisons de commerce, au moins au niveau de la place de Sassandra : « les Neyo étaient les seigneurs du port, ils fournissaient la plus grande partie du personnel navigant, des chefs d'équipe et des pilotes de remorqueurs ; Godié et Bakwé étaient cantonnés aux fonctions de manœuvres et de rameurs, alors que les Kodia assuraient surtout la manutention des trains de grumes dans la lagune et dans la rade »<sup>62</sup>. Au reste, cette mainmise, si elle permet aux aînés neyo de maintenir un certain niveau de revenus, s'avère impuissante à entraver l'émigration de leurs cadets, les Neyo fournissant les plus importants et les plus anciens contingents de main-d'œuvre aux différents ports de la colonie et de Gold Coast.

Très vite, le déficit de main-d'œuvre prend des proportions alarmantes : dès 1902 les administrateurs s'inquiètent de la diminution de la force de travail du fait des recrutements de kroumen effectués par les maisons de négoce de Grand-Bassam, Assinie, Jacquville et Grand-Lahou (ANCI, 1 EE 166 [1])<sup>63</sup>. La Gold Coast représente une destination particulière-

---

retourment dans leurs villages, le reste préférant chercher un autre emploi à Sassandra ou en Basse-Côte (*ibid.*).

61. En 1932, 60 % des détenus de droit commun de la colonie, incarcérés pour les trois quarts en Basse-Côte, étaient originaires des cercles de l'ouest (Kipré, *cit.*, T. II : 157).

62. Entrevue avec André Merry, Sassandra, janvier 1992.

63. En 1917, l'administrateur R. Delarière dresse le réquisitoire suivant : « Il y aurait bien de restreindre les autorisations administratives de recrutement de main-d'œuvre dans

ment convoitée et des communautés neyo ou bakwé se constituent dans les principaux ports de la colonie britannique (Axim, Cape Coast, Takoradi, Accra), où certaines installations deviennent définitives. Un recensement administratif effectué en 1917 dans les villages neyo de Dableko, Bassa, Vodieko, Dabeko et Blihiri-Niézéko met en évidence l'émigration de 35 % de la population adulte (Gokou, 1977 : 253) ; en pays kodia, à Gaouroubré, les départs représentent entre 20 et 25 % de la population active masculine et peuvent concerner des familles entières. À partir de 1920, le phénomène s'accélère : durant les décennies de 1930 et 1940, la moitié des jeunes hommes de la tribu bakwé Kpéhiri aurait ainsi résidé à l'extérieur de la région (kroumen à Tabou, Sassandra et au Liberia, ou employés dans les entrepôts de commerce, à Abidjan et sur le littoral ghanéen)<sup>64</sup>. En 1954, le nombre de kroumen enregistrés sur le rôle de l'inscription maritime de Sassandra, 7 437 (Schwartz, *op. cit.* : 220), représente 56 % de la population totale de la région du Bas-Sassandra, étendue au canton bakwé de la subdivision de Soubré (13 250 habitants : Territoire de la Côte d'Ivoire, 1955).

Cet exode bloque totalement le développement d'une agriculture familiale marchande dans le Sud-ouest ivoirien. Contrairement aux régions Centre et Est de la zone forestière, voire à certaines parties du pays bété, qui bénéficient relativement tôt de l'immigration de ressortissants des régions soudaniennes, le Sud-Ouest en général et le Bas-Sassandra en particulier demeurent dans une situation d'enclavement vis à vis des régions de savane qui hypothèque tout apport de force de travail allochtone. Les rares contingents de prestataires voltaïques sont dirigés vers les palmeraies de la SHPCI (et plus tard vers les premières exploitations bananières qu'une poignée de colons européens installe dans l'arrière-pays de Sassandra à la fin des années 1930) et les chantiers forestiers. Les cacaoyères que certains autochtones avaient mis en place au début du siècle près de Louga et en bordure de la Davo ne fournissent en 1920 qu'une production mineure (2,19 t. sur les 20,2 tonnes que produit alors le cercle du Bas-Sassandra), alors que « les plantations faites en pays Bakoué et en pays Godié ne rapportent presque plus rien par suite de l'abandon où elles sont restées pendant plusieurs années »<sup>65</sup>. Les seules cacaoyères et caféières de quelque importance (2 à 3 hectares) qui se développent, à partir de la fin des années 1920, sont essentiellement le

---

le Bas-Sassandra, car la région neyau est privée de plus de la moitié de sa population masculine, la plus intéressante [...] Il y a également bien de surveiller les agissements des recruteurs non autorisés qui viennent écumer le pays pour le compte des maisons anglaises de Gold Coast » (ANCI, 1 EE 157 [1]).

64. Entrevue avec Woli Moh, Tugbaté Poli et Paleaneu Victor, Kpéhiri, octobre 1992.  
65. « Rapport d'ensemble sur la situation agricole (2<sup>e</sup> semestre 1920) », ANCI, 1 RR 36.

fait des intermédiaires de l'administration coloniale, chefs de canton ou de village, qui bénéficient de prébendes officielles pour financer l'entretien des vergers et le portage de la récolte jusqu'aux postes administratifs.

- La dépossession juridique du patrimoine foncier et des ressources naturelles

Ces évolutions conduisent à une reformulation des rapports des lignages autochtones vis à vis de leur territoire et de leur patrimoine foncier. Jusqu'à la colonisation, le contrôle d'un territoire par un groupe déterminé répondait essentiellement aux logiques de construction de monopoles de courtage. Avec le développement des infrastructures routières coloniales et la désuétude des anciennes voies de communication, les fondements du contrôle territorial et de la maîtrise du patrimoine foncier se diluent. Pour autant, ce patrimoine trouve d'autres formes de valorisation à travers l'irruption d'acteurs extérieurs aux sociétés autochtones dans le « jeu » local : les traitants de latex d'abord, les exploitants forestiers ensuite, les colons agricoles enfin. L'administration coloniale intervient par ailleurs de façon directe pour réguler l'accès de ces différents acteurs aux ressources naturelles.

Dès 1912, à travers la promulgation d'un premier code forestier, les autorités de la colonie s'arrogent l'exclusivité d'attribution des droits d'exploitation forestière sur l'ensemble du territoire. À partir de l'après-guerre, elles font usage de ce droit et concentrent les appuis administratifs et financiers au bénéfice des seuls entrepreneurs européens (Verdeaux, 1997 ; Verdeaux et Alpha, 1999), évinçant de cette activité les intermédiaires neyo qui s'étaient lancé dans l'extraction de l'acajou pour le compte des maisons de commerce de Sassandra. Les années suivantes, des « concessions » immenses sont ainsi attribuées à des sociétés forestières (Girod en pays godié, Mercier en pays kodia)<sup>66</sup>, indépendamment de l'appropriation dont elles faisaient l'objet de la part des villages autochtones. Mettant à profit les possibilités d'évacuation des grumes qu'offrent les voies fluviales, l'exploitation forestière se développe au long de la Davo et du Sassandra : chantiers Dutaing et Coulomb en pays neyo et godié à partir de 1925, Blocker, Mercier et JAG en pays kodia au cours des années 1930, CFS dans la région de Dagbégo à partir de 1939. Deux scieries, propriétés respectives de MM. Perraut et Schwander s'installent dans l'arrière-pays de Sassandra dans le courant des années 1930. En 1945 enfin, la société SAFA s'implante dans la région et s'impose comme le principal opérateur de ce secteur en créant des chantiers de

---

66. En 1935, la concession Girod embrasse ainsi la quasi totalité des forêts de Beyo et de Djaniadou, ainsi qu'une partie de la forêt de la Niégré (Ibo et Léonard, 1996).

coupe dans les forêts de la Niégré et de la Davo, ainsi que des scieries à proximité du village de Dakpadou et sur l'ancien site du village de Baléko (voir la figure 4).

Durant la décennie de 1930, le classement de la majeure partie des forêts du Bas-Sassandra vient couronner le dispositif de spoliation des villages indigènes. Entre 1935 et 1950, des dispositions légales restreignent l'usage des forêts aux seuls exploitants agréés : prenant acte des relocalisations dont ont été l'objet les villages bakwé et godié à l'occasion de la construction de la piste Schiffer (1909-1910) et de la route Sassandra-Gagnoa (1920-1925), l'administration crée les forêts classées de la Niégré, de Soubré, de la Nonoua, du Mont Bolo et de Gbobo, qui formalisent l'expropriation des populations autochtones de plus de la moitié du territoire du Bas-Sassandra (figure 4)<sup>67</sup>.

Les classements de forêts ne constituent que la culmination d'un processus de dépossession entamé dès les premiers temps de la colonie. Sa première manifestation réside dans le développement des concessions d'exploitation de gisements de *funtumia* et *landolphia* octroyées par les chefs traditionnels aux traitants côtiers entre 1900 et 1914, et par l'épuisement rapide de ces gisements du fait de leur surexploitation (rapports de l'administrateur Noire en 1914 et anonyme en 1913 : ANCI, 1 RR 36). Au cours de cette première phase de colonisation, le fait le plus marquant est l'appropriation, entre 1910 et 1912, par Émile Schiffer, ancien administrateur du cercle de Sassandra devenu directeur de la Société des Huiles et Palmiers de Côte d'Ivoire (SHPCI), de la partie la plus productive de la palmeraie neyo : un total de 3170 hectares ayant appartenu à 97 « notables » des villages de Niéga, Pauli, Latéko, Gouédé, Bassa, Dabléko, Niézéko, Batélébré, Sassandra, Ahorokpa, Kadrokpa et Dagbégo. La transaction prend la forme d'une mise en gage en échange de la fourniture de marchandises à crédit, moyennant la concession pour trente ans de l'exploitation de la palmeraie et l'engagement de vendre les terrains concernés « dès que les droits seront définitivement établis par la réglementation en vigueur sur le régime foncier »<sup>68</sup>. Dans les deux cas mentionnés (exploitation du caoutchouc et des produits du palmier), l'endettement des lignages détenteurs de la ressource, par le biais d'avances en marchandises de même nature que celles qui avaient cours dans le cadre du commerce précolonial, mais dans un contexte juridico-légal bouleversé, constitue le moteur économique de cette dépossession : dans le cas de la SHPCI, cette pratique permet à E. Schiffer de s'appro-

67. Les seules forêts de la Niégré et de la Nonoua s'étendent sur 92 000 et 50 000 hectares respectivement.

68. Acte notarié établi par les sieurs Grah Jacques et Schiffer Émile devant maître Pellegrin Ludovic, notaire à la résidence de Grand-Bassam, le 2 juin 1910.



prier pour trente ans la production de la palmeraie neyo, pour une somme variant entre 5 et 8 F par hectare, soit la valeur de deux à trois livres de latex au prix alors en vigueur sur le port de Sassandra !

Les lignages autochtones opposent paradoxalement peu de résistance à cette dépossession, pour coercitive qu'elle apparaisse. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cet état de fait : d'une part, l'exode d'une grande partie de la force de travail domestique et la libération de la main-d'œuvre servile hypothèquent tout effort de valorisation des ressources naturelles ou cultivées, en particulier les grandes surfaces peuplées de palmiers ; en second lieu, la colonisation se traduit par l'exacerbation des divisions internes qui « travaillaient » les villages et les lignages autochtones et par une crise des pouvoirs constitués, qu'ils procèdent de l'organisation traditionnelle ou du nouvel ordre imposé par les colonisateurs, ainsi que par une dilution des enjeux relatifs au contrôle du patrimoine foncier au regard de ceux que représentent la rétention de la force de travail domestique et l'appropriation des espaces de médiation avec l'appareil colonial. Cette dépossession apparaît en définitive comme le reflet d'un processus de déstructuration sociale, amorcé dès la conquête, qui culminera entre 1960 et 1980 avec le développement des fronts pionniers dans la région.

*Une nouvelle configuration de l'espace rural : déstructuration sociale et sanctuarisation de l'arrière-pays de Sassandra*

Un tel processus est perceptible à tous les niveaux de l'organisation sociale et politique, depuis la tribu jusqu'aux segments de lignage, qui éclatent littéralement face à l'ouverture des sphères d'activité et de mobilité des individus, pour donner lieu à une autonomisation rapide des familles restreintes. La crise de l'institution lignagère concerne au même titre les lignages majeurs (quartiers), dont certains segments parviennent à accaparer les relations avec l'appareil administratif et commercial colonial (chefs de villages et de canton, commis aux écritures, garde-cercles) et les positions d'accumulation de pouvoir et de richesse qui en dérivent. Les relations clientélistes, qui se cristallisaient autrefois autour des courtiers commerciaux, se recomposent au bénéfice de ces intermédiaires politiques, mais, surtout, elles tendent à sortir du cadre des rapports intravillageois et à échapper aux mécanismes de régulation internes aux sociétés villageoises. Les rapports administratifs mettent ainsi à jour une crise généralisée des rapports de pouvoir : dès 1916, à Soubré, les chefs de village bakwé confessent leur incapacité à amener leurs administrés à satisfaire au paiement de l'impôt et à la fourniture des prestations, en grande partie parce que les chefs de famille ne sont plus en mesure de capter les salaires payés à leur main-d'œuvre familiale prestataire (ANCI, 1 EE 158 [1]).

Les réseaux d'alliance entre lignages perdent par ailleurs leur finalité économique et sociale avec la restructuration du système de communications et d'échanges ; cette perte de fonctionnalité se manifeste, entre autres, par l'interruption totale des relations entre les bassins du Sassandra et du Cavally, autrefois matérialisées par les échanges matrimoniaux et commerciaux entre Oubi et Bakwé. Un autre effet de la politique de développement de l'infrastructure routière (pour limitée qu'elle soit dans le Sud-ouest ivoirien) et de la relocalisation des villages au long des nouvelles voies de communication est la désarticulation des territoires tribaux, autrefois structurés autour des voies fluviales. De nouveaux terroirs se recomposent, qui sont partagés par des lignages n'ayant aucun rapport de parenté entre eux – en particulier sur la portion moyenne de la route Sassandra-Gagnoa, de part et d'autre des limites actuelles des sous-préfecture de Sassandra et Gueyo, où ont été déportés des groupes originaires du Guébié et de la région de Soubré (villages de Zohourayo, Tiématié et Godiahio). Le classement d'une grande partie des forêts du cercle accentue les effets de ce réagencement territorial en imposant une redistribution des droits d'usage des ressources naturelles au bénéfice principal des entreprises coloniales.

La colonisation impulse ainsi une reconfiguration des espaces de spécialisation économique : les populations de l'hinterland se reconvertissent massivement dans la fourniture de main-d'œuvre faiblement (kroumen, opérateurs de grues et de baleinières sur le wharf de Sassandra) ou pas qualifiée, le plus souvent hors de la région elle-même et pour des durées de plusieurs années. L'émigration massive, ainsi que l'absence d'infrastructures routières secondaires au-delà de la réalisation de l'axe Sassandra-Gagnoa, qui fonctionnera longtemps comme un trait d'union entre deux places commerciales, sans effet d'entraînement sur les régions qu'il traverse, bloquent le développement d'une agriculture paysanne marchande sur le mode de ce qui se produit alors dans l'est de la colonie : en 1966, les productions d'huile de palme (614 t.) et de cacao (142 t.) du Sud-ouest ivoirien (départements de Tabou, San Pedro et Sassandra) n'atteignent même pas leurs niveaux de 1919 – respectivement 1157 et 262 tonnes (Massing, *op. cit.* : 97). La mise en valeur du Bas-Sassandra est donc conçue comme une entreprise de colonisation agricole (exploitation forestière et plantations coloniales), hors de toute intervention des populations autochtones qui ne soit la fourniture de main-d'œuvre.

Au cours de l'après grande guerre, la culture et le commerce du riz fluvial connaissent pourtant un développement rapide dans l'ensemble de l'ouest forestier (Chauveau et alii., *op. cit.*). D'une part, la diffusion de nouveaux moyens de production (machettes et haches à lames d'acier) permet de lever les contraintes techniques (défrichement) qui freinaient l'adoption de la riziculture dans les confins du système d'échanges précé-

lonial ; d'autre part, l'élargissement aux cadets sociaux de l'accès aux produits manufacturés permet sa généralisation là où ces outils faisaient l'objet de rétention de la part des aînés, dans l'objectif de freiner les processus de segmentation ; enfin et surtout, la mise en place du système de prélèvements (impôt, réquisitions alimentaires) contribue à la diffusion, encouragée par les pouvoirs publics, d'un produit facilement stockable et transportable. Bien que relativement exigeante en travail au regard des tubercules, la riziculture ne semble donc pas avoir pâti de l'exode de la force de travail masculine, en grande partie parce qu'elle repose essentiellement sur la main-d'œuvre féminine et a pu bénéficier, de la part de cette dernière, d'un transfert de travail depuis les activités domestiques, le riz requérant un temps de préparation culinaire plus réduit (ibid.) ; d'autre part, étant l'objet d'une demande croissante sur les marchés urbains, le riz a fourni aux femmes l'occasion de s'incorporer à la sphère marchande et d'acquérir un début d'autonomie économique que l'organisation précoloniale leur déniait.

Pour autant, cet essor de la riziculture ne peut être assimilé au développement d'une petite agriculture marchande. En premier lieu, les pratiques de l'administration coloniale visant à contenir les coûts de l'approvisionnement urbain par le biais des importations de riz asiatique (politique qui sera reprise par l'État ivoirien indépendant : Léonard, 1997) et des réquisitions à un prix sensiblement inférieur au cours du marché, ont longtemps dissuadé toute intensification portant sur ce secteur, en dépit du développement de la demande urbaine<sup>69</sup>. Ensuite, l'enclavement dans lequel sont demeurés la plupart des villages de l'hinterland jusqu'au début des années 1960 et les contraintes d'évacuation (par pirogue ou par portage) qui en résultaient ont bloqué l'extension des surfaces cultivées au-delà des besoins dictés par la sécurité alimentaire et financière de base des groupes domestiques. Ces contraintes ont pesé au même titre sur le développement des plantations caféières et cacaoyères, dont la surface est demeurée inférieure à deux hectares par famille dès que les distances aux marchés urbains dépassaient la journée de marche, c'est-à-dire sur plus de 80 % de la superficie régionale. Seuls les chefs de village et de canton, bénéficiaires des réquisitions de travailleurs, ont pu franchir ce seuil, jusqu'à ce que l'abolition du travail forcé, en 1946, ne remette en question leurs privilèges.

---

69. « L'administration aurait eu intérêt à être la première à ne pas déprécier le cours du riz en le réquisitionnant à 0,30 F le kg [soit 40 % en dessous du cours normal], ce qui a porté un coup d'arrêt aux ventes » (ANCI, 1 RR 36, Rapports d'ensemble du cercle du Bas-Sassandra pour l'année 1921). En 1916, un rapport similaire fait état de l'incapacité des indigènes à payer l'impôt à partir des ventes de riz, qui leur sont payées 0,25 F le kg sur le marché administré du poste de Soubré, contre 0,40 à 0,55 F sur les marchés libres (ANCI, 1 EE 158[1]).

En fait, après la crise de la traite du caoutchouc, la société autochtone entre dans une période de reproduction simple, sans accumulation, à l'exception notable des acteurs qui parviennent à se positionner comme intermédiaires de l'appareil administratif colonial. L'apparition de disettes (la famine des années 1918-19 en particulier), alors que la mémoire collective ne gardait pas trace de telles crises, et d'épidémies (variole sur le cours inférieur du Sassandra en 1912-13) met en exergue l'érosion des bases matérielles de la reproduction sociale. Dès 1917, les villages de Boutoubré et Kouaté, autrefois florissantes plateformes du commerce de traite, décimées par l'épidémie de variole et les désertions de main-d'œuvre, sont devenus « des villages infimes »<sup>70</sup>.

La spécialisation économique sur la vente de force de travail trouve une expression particulière dans le développement de la scolarisation. Ce phénomène, déjà sensible en pays neyo dès le début du siècle, se généralise dans les autres groupes autochtones au lendemain de la seconde guerre mondiale. Il est la manifestation des stratégies développées par les chefs de famille pour s'insérer dans les espaces d'accumulation que secrète la société coloniale (autour de l'administration publique ou des maisons commerciales) et échapper à la stigmatisation que cette société attache aux populations de l'ouest forestier. Il a surtout pour effets de renforcer l'émigration et le dépeuplement de l'hinterland et de conduire à la création d'un « double villageois » dans les centres urbains de Basse-Côte, à Abidjan en particulier, dont le poids démographique et politique va souvent dépasser celui du village d'origine (Dozon, 1981). À la fin des années 1950, les 12 familles intégrant le village de Gnipi II, dans le canton bakwé de Soubré, comptent ainsi toutes au moins un membre employé de bureau dans la fonction publique ou le secteur privé à Abidjan et vivent en grande partie des mandats envoyés par cette diaspora. Ce double urbain va peser de plus en plus lourdement sur les dynamiques de régulation sociale et démographique dans la région d'origine, en particulier à travers sa participation aux dépenses sociales et de prestige (funérailles, mariages), qu'il soumet à une forte inflation durant la période coloniale et surtout après l'indépendance, renforçant ainsi les pressions à l'émigration qui pèsent sur les cadets sociaux.

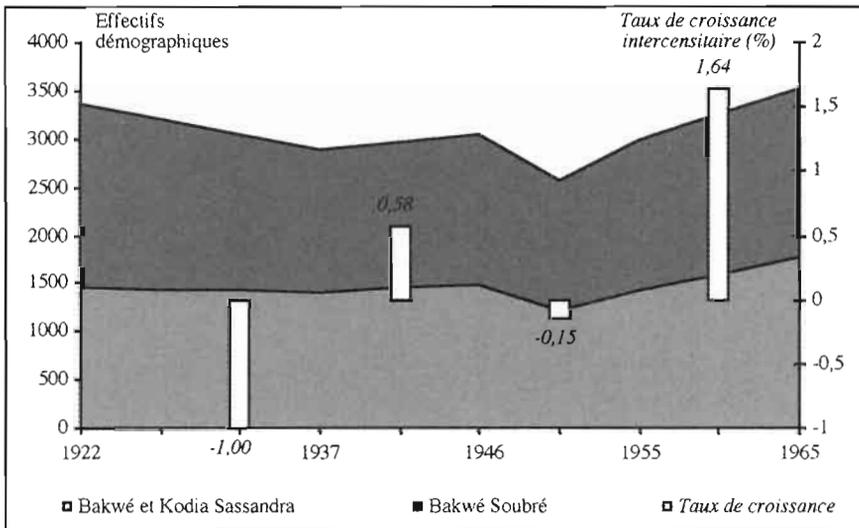
Entre 1920 et 1960, la croissance de la place portuaire de Sassandra (moins de 400 habitants en 1911 et environ 4 000 en 1946, soit une croissance moyenne annuelle de près de 7 %), occulte en partie le dépeuplement de l'arrière-pays forestier ; ce développement urbain résulte plus de l'essor des flux de marchandises entre la région de Soubré-Gagnoa et les

---

70. « Précis de la situation politique du cercle du Bas-Sassandra » par l'administrateur R. Delarière (ANCI, 1 EE 157 [1]).

marchés internationaux que du développement de la production agricole dans le Bas-Sassandra. Les zones enclavées de l'arrière-pays subissent ainsi une diminution constante de leur population, à l'image des pays kodia et bakwé, qui perdent plus de 10 % de leurs effectifs entre 1922 et 1955 (figure 5). Le déclin démographique ne sera freiné qu'au tournant des années 1950, avec le développement sur une grande échelle de l'exploitation forestière et celui, plus modeste, des plantations coloniales de banane, qui attireront un volant important de main-d'œuvre depuis la Haute-Volta et les régions de l'extrême ouest (We, Dan). Malgré cet essor tardif, la sanctuarisation de l'arrière-pays forestier et la déstructuration des sociétés autochtones apparaissent bien comme les faits marquants de la période coloniale.

**Figure 5. Évolution des effectifs démographiques des populations bakwé et kodia dans le Bas-Sassandra entre 1922 et 1965**



Sources : Schwartz (1993), Territoire de la Côte d'Ivoire (1955), République de Côte d'Ivoire (1965)

### *Le décor est en place : prologue au développement des fronts pionniers*

La déstructuration des sociétés autochtones d'une part, la sanctuarisation de l'espace rural et forestier d'autre part, constituent les éléments qui vont permettre le développement du processus d'immigration et de colonisation foncière, qui s'amorcera au début des années 1960 pour se généraliser à l'ensemble de la région au cours de la décennie suivante. Dès la

fin de la période coloniale cependant, plusieurs phénomènes viennent modifier l'environnement économique et social dans le Bas-Sassandra, qui annoncent la mise en place des fronts pionniers.

À partir des années 1950, l'exploitation forestière connaît un boom lié à l'implantation dans la région de grandes sociétés à forte concentration capitalistique (SAFA, CFS, CFI, SPTR) : les exportations de bois du port de Sassandra passent de 4000 tonnes en 1953 à 38 700 tonnes cinq ans plus tard – sur les 50 086 tonnes embarquées dans cette rade (République de Côte d'Ivoire, 1984) ; en 1959, 16 exploitants forestiers sont à pied d'œuvre sur la seule rive droite du Sassandra, entre le chef-lieu du cercle et Soubré (Schwartz, *op. cit.* : 221). L'introduction, par ces entreprises, de nouveaux moyens de production (bulldozers, engins de terrassement, camions grumiers) change les données de l'exploitation et permet la réalisation de voies terrestres d'évacuation du bois qui serviront d'axes de pénétration jusqu'au cœur des terroirs autochtones et des forêts classées. La toponymie de certains villages, qui serviront de centres de transit et de bases de prospection pour les colons agricoles (Carrefour CFS, Baléko-Scierie, Safa-Manois, Pauli-Chantier) rend compte de l'intensité de l'exploitation forestière durant cette époque. La construction des routes Sassandra-Lakota, en 1954-55, et Sassandra-Soubré (route des crêtes) entre 1955 et 1967, essentiellement à l'initiative des sociétés forestières, constituent les deux expressions les plus marquantes du développement des infrastructures de communication au cours de cette période.

Par ailleurs, entre 1933 et 1945 s'implante dans l'arrière-pays immédiat de Sassandra un noyau de colons européens qui se lancent dans la culture et l'exportation de la banane<sup>71</sup> : ils seront 22 en 1951 et environ 40 à la fin de la décennie, auxquels se sont ajoutés une cinquantaine de petits planteurs africains, pour la plupart d'origine voltaïque, malinké, we ou dan, les Neyo ne comptant que pour une minorité. L'essor de la culture de la banane marque le véritable démarrage de l'agriculture de plantation dans la région. La demande en main-d'œuvre que génère cette activité (la récolte et le conditionnement des fruits en particulier) bénéficie paradoxalement de l'abolition du travail obligatoire dans les colonies françaises et se trouve à l'origine d'une immigration régulière depuis les régions de l'extrême-ouest ivoirien et la Haute-Volta. Des relations contractuelles se mettent en place, d'abord entre les planteurs coloniaux et les nouveaux arrivants, puis entre ceux-ci et les chefs de lignage autochtones. Ces dernières concernent les conditions d'accès des migrants à la terre, en préalable à la mise en place de plantations de banane ou, plus fréquemment,

---

71. Schwartz (*op. cit.* : 217) donne les noms de certains de ces pionniers : Poiraton, Limouzin-Debry, Josse, Ducroux, Luciardi, Pierre, Ballot, Baguinoff, Vomblon, Bourdoncle, Perrot, Cazenave, Gazel...

devant les coûts que requiert cette culture (aménagement du terrain, fertilisation chimique, mécanisation du transport), de café. Ces premières transactions foncières préfigurent les rapports qui se noueront entre autochtones et allochtones autour de l'échange terre-travail lors des phases successives de colonisation foncière (voir le chapitre suivant). Même si l'extension de cet embryon d'agriculture de plantation demeure limitée à un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour du port de Sassandra et à quelques implantations au long de la route Sassandra-Gagnoa (Kokolopozo, Dakpadou), ces installations serviront de base géographique et sociale à la pénétration ultérieure de l'hinterland par les colons agricoles.

L'administration coloniale n'est pas inactive dans ce processus. En 1957, elle entreprend une première opération de colonisation agraire, qui concerne 64 chefs de famille baoulé, soit environ 350 personnes, patronnées par Yao Appéla, un colon baoulé, producteur de banane, qui a fondé un campement en bordure de la route Sassandra-Gagnoa depuis le milieu des années 1930 (Ibo, 1995). Leur installation se réalise sur 800 hectares du terroir du village de Pauli-Brousse, près d'une piste récemment réalisée par le chantier Deneuve. Même si cette première expérience débouche sur un litige, les pionniers débordant rapidement les limites territoriales qui leur avaient été assignées et interrompant le paiement des traites qui avait été convenu avec les autochtones bakwé, elle est suivie par d'autres opérations de même nature : le même Yao Appéla intercédera au cours des années suivantes en faveur de l'installation d'autres campements baoulé sur les terroirs des villages godié de Dakpadou et Niapidou. Dès la fin des années 1950 et avec une vitesse croissante à partir de l'indépendance, la dynamique de migration et de colonisation agraire se renforce, au point de déborder rapidement les autorités administratives et villageoises, tant autochtones qu'allogènes.

Léonard Eric.

Les sociétés du Bas-Sassandra face à la colonisation européenne : d'une relative prospérité à la destruction des lignages autochtones (1890-1960).

In : Léonard Eric (dir.), Vimard Patrice (dir.). Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire : dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra (Côte d'Ivoire).

Paris (FRA), Paris : Karthala, IRD, 2005, p. 35-91.

(Hommes et Sociétés). ISBN 2-84586-707-7, 2-7099-1550-2